



## COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint

des

Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

sur le

transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**DC2010-0005**

22 avril 2010

### **REVUE DE LA SURFACE FINANCIÈRE DE LA BIRD ET DE L'IFC**

Veillez trouver ci-joint, en vue de la réunion du Comité du développement prévue pour le 25 avril 2010, un rapport intitulé « Revue de la surface financière de la BIRD et de l'IFC » établi par les services du Groupe de la Banque mondiale.

\* \* \*



**REVUE DE LA SURFACE FINANCIERE**  
**DE LA BIRD ET DE L'IFC**

---

*Avril 2010*



## TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	III
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>CHAPITRE 1. CAPACITE FINANCIERE ET ADEQUATION DU CAPITAL DE LA BIRD</b> ... 7	
I. Rappel des faits .....	7
II. Projections financières révisées et déficit en fonds propres utilisables .....	12
Financements .....	12
Projections révisées du ratio fonds propres/prêt et du déficit en ressources utilisables .....	15
III. Rapport d'Étape sur les mesures poursuivies pour renforcer la capacité financière de la BIRD ..	15
Versement du CLMN.....	16
Discipline budgétaire .....	16
ASC associée à la réforme de la voix.....	17
AGC .....	18
Réforme des conditions relatives aux échéances des prêts .....	19
IV. Structure de l'AGC .....	20
Capital libéré en monnaie nationale.....	20
Capital libéré et capital callable .....	21
Approche conditionnelle .....	24
V. Conclusion.....	26
<b>CHAPITRE 2. CAPACITE FINANCIERE ET ADEQUATION DU CAPITAL DE L'IFC</b> .....	28
I. Résumé analytique et contexte général .....	28
Résumé analytique.....	28
Contexte général .....	29
II. Impact sur le plan du développement : les opportunités .....	30
Conditions extérieures et demande relative aux services de l'IFC .....	30
L'IFC dans les pays IDA et d'autres marchés pionniers .....	30
III. MONTANTS RÉVISÉS DES BESOINS EN CAPITAUX .....	33
Contexte.....	33
Projections de la capacité financière.....	34
Renforcement de la capacité de financement nécessaire .....	36
IV. OPTIONS CONSIDEREES POUR RENFORCER LA CAPACITE FINANCIERE.....	37
Augmentation sélective du capital (ASC) .....	38
Capital hybride à long terme des actionnaires .....	38
Non-affectation des bénéfices.....	39
Liens entre les options d'augmentation des fonds propres .....	39
<b>ANNEXE I. HYPOTHESES RETENUES POUR LES PROJECTIONS FINANCIERES DE LA BIRD</b> .....	42

ANNEXE II. OPTIONS CONDITIONNELLES POUR L' AUGMENTATION GENERALE DU CAPITAL DE LA BIRD.....	47
ANNEXE III MODIFICATIONS DES ESTIMATIONS DE L' IFC ENTRE SEPTEMBRE 2009 ET MARS 2010 .....	51

## Sigles et abréviations

---

AGC	Augmentation générale du capital
ASC	Augmentation sélective du capital
BAD	Banque asiatique de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
CLMN	Capital libéré en monnaie nationale
EMBI	Indice EMBI (Emerging Markets Bond Index)
FMI	Fonds monétaire international
GEP	Perspectives économiques mondiales
IDA	Association internationale de développement
IFC	Société financière internationale
IFL	Prêt flexible de la BIRD
IGP	Programmes de dons institutionnels
LTIP	Portefeuille de placements à long terme
MDD	Mécanisme d'octroi de dons pour le développement
MIC	Pays à revenu intermédiaire
pb	point de base
PEBP	Régime de prestations après cessation d'emploi
PFC	Comité pour les questions financières relatives au système de pension
RSBP	régime des prestations concernant le personnel retraité
SPBF	Fonds d'édification de l'État et de consolidation de la paix
SPP	Plan de retraite du personnel

---



# REVUE DE LA SURFACE FINANCIÈRE DE LA BIRD ET DE L'IFC

## Introduction

1. Après avoir été ébranlée par la crise la plus grave depuis 50 ans, l'économie mondiale est confrontée à une reprise incertaine et inégale porteuse de nouvelles menaces pour l'emploi et la croissance. Le Groupe de la Banque mondiale est appelé à jouer un rôle de portée historique pour protéger les pauvres et poser les fondations de la reprise. Au printemps 2009, les dirigeants du G-20 ont demandé qu'un montant supplémentaire de 100 milliards de dollars soit prêté par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement (BMD) ; le Comité du développement a également demandé d'« exploiter de manière optimale le bilan de la BIRD en accordant des financements à hauteur de 100 milliards de dollars sur trois ans ».

2. Le Groupe de la Banque mondiale s'est montré à la hauteur du défi et a monté une riposte à la crise d'une rapidité et d'une ampleur sans précédent : il a fourni, au total, un appui de plus de 90 milliards de dollars depuis le début de la crise, qui dépassera probablement les 100 milliards de dollars à la date des Réunions de printemps. Cette aide d'un niveau inégalé a toutefois eu pour effet de réduire le volume des ressources pouvant être consacrées aux clients à l'avenir, et de ne guère laisser à l'institution de capacité pour assumer le même rôle si la reprise devait s'essouffler.

3. Dans son Communiqué du printemps 2009, le Comité du développement a envisagé la possibilité d'avoir à déployer des ressources supplémentaires et a demandé au Groupe de la Banque mondiale « d'examiner la capacité financière, et notamment l'adéquation du capital, de la BIRD et de l'IFC. » Suite à cette demande, la direction a préparé un rapport intitulé « *Revue de la surface financière de la BIRD et de l'IFC – Œuvrer avec les partenaires pour soutenir le développement dans le monde tout au long de la crise et au-delà* » pour la réunion d'octobre du Comité du développement. Ce rapport présentait un examen de la capacité financière de la BIRD et de l'IFC, notamment l'impact du niveau record de la riposte à la crise des deux institutions sur l'adéquation de leur capital, les mesures prises pour renforcer leur capacité financière et les options pouvant être retenues pour combler l'écart restant.

4. Dans son Communiqué d'octobre 2009, le Comité du développement s'est félicité « des progrès accomplis dans le cadre de l'examen de mesures visant à améliorer la capacité et la viabilité financières du Groupe de la Banque mondiale. Nous nous sommes engagés à assurer que le Groupe de la Banque mondiale dispose de ressources suffisantes pour faire face aux problèmes de développement qui se poseront à l'avenir. ». Le Comité a demandé que soit effectué « un nouvel examen portant, notamment, sur une éventuelle augmentation générale du capital du Groupe de la Banque mondiale, qui devra être achevée en temps voulu pour qu'une décision puisse être prise au printemps de 2010 » et que cet examen consiste également à « analyser toutes les formules prévisionnelles possibles et prendre en compte l'infusion de capital qui résulterait d'une augmentation spéciale du capital associée à la réforme de la voix ». Étant donné l'éventuelle nécessité

d'une augmentation générale du capital de l'IFC, le Comité a indiqué que « l'analyse devrait aussi porter sur l'utilisation du capital hybride ».

5. Depuis octobre, la direction œuvre avec les États membres en direction des objectifs fixés dans le Communiqué du Comité du développement en poursuivant ses travaux sur plusieurs fronts, notamment dans le cadre d'un grand nombre de consultations bilatérales avec les bureaux des administrateurs ainsi que les gouvernements des pays qu'ils représentent, et dans celui de multiples séminaires et réunions avec les administrateurs organisés entre décembre et avril pour examiner des sujets connexes, allant des orientations du Groupe de la Banque mondiale dans l'après-crise et du programme de réforme de l'institution, à la réforme de la voix et à la capacité financière. Les discussions consacrées par les administrateurs à l'examen révisé de la surface financière ont porté notamment, dans le cas de la BIRD, sur les options de déclenchement de versement de capital, le rétablissement des échéances maxima des prêt en vigueur avant 2008, avec la possibilité de les prolonger moyennant le versement d'une prime, l'analyse plus poussée des besoins en matière d'augmentation générale du capital (AGC), les modalités de l'AGC, et les principes qui pourraient être adoptés pour la tarification des prêts et l'affectation du revenu ; et, dans le cas de l'IFC, sur quatre options concernant le capital, notamment une augmentation générale du capital, une augmentation sélective du capital, un instrument hybride et la non-affectation des bénéficiaires.

6. Le présent rapport est divisé en deux chapitres ; le premier est consacré à la BIRD et le second à l'IFC. Le chapitre concernant la BIRD commence par un rappel des faits en résumant les principaux éléments du rapport présenté au Comité du développement en octobre ; il présente ensuite, dans une deuxième section, les projections financières révisées et les nouvelles données sur le déficit en fonds propres utilisables puis, dans une troisième section, les mesures déjà prises et celles qui sont proposées pour combler le déficit restant. La quatrième section examine divers aspects de la structure de l'AGC, notamment le capital libéré en monnaie nationale (CLMN), le capital versé et le capital callable, la période de souscription, et les options de versements conditionnels. Enfin, la cinquième section, qui conclut la partie du rapport consacrée à la BIRD, présente les recommandations de la direction. Le chapitre relatif à l'IFC commence par rappeler les faits et résumer la situation ; il examine ensuite, dans une deuxième section, l'impact de la situation du compte de capital sur les opportunités d'impact sur le développement à l'avenir ; la troisième section est consacrée à l'examen des données révisées sur la position financière de la Société et des projections de ses besoins de capacité de financement ; la quatrième section récapitule les options pouvant être retenues pour renforcer la surface financière de l'IFC et la cinquième et dernière section, présente les recommandations formulées par la direction pour répondre aux besoins de capacité financière de l'IFC.

## Chapitre 1. Capacité financière et adéquation du capital de la BIRD

### I. RAPPEL DES FAITS

7. Grâce à la solidité de la situation de son compte de capital, la BIRD a pu mener une action puissante et rapide lorsque la crise a éclaté et fournir un appui au moment où ses clients en avaient le plus besoin. Ses nouveaux engagements pour l'exercice 09 ont atteint le niveau record de 33 milliards de dollars, c'est-à-dire presque le triple de celui de l'exercice précédent, et elle est en bonne voie pour atteindre un nouveau record (44 milliards de dollars) pour l'exercice 10. Le montant total des financements accordés en réponse à la crise devrait, selon les projections, se chiffrer à 136 milliards de dollars pour la période couverte par les exercices 09 à 12, soit un montant bien supérieur à l'objectif de 100 milliards de dollars fixé par le Comité du développement dans son Communiqué du printemps 2009. Les projections montrent, toutefois, que ces niveaux record d'aide pourraient, bientôt, impliquer un niveau d'utilisation du capital de la BIRD qui pourrait faire sortir celle-ci de sa fourchette stratégique d'adéquation du capital à long terme<sup>1</sup>.

8. Pour le moment, même si certains signes permettent de penser que le monde est sur la voie de la reprise, de nombreux analystes pensent que celle-ci sera lente, faible et chaotique ; on devrait observer pendant encore un certain temps, aussi bien dans les pays avancés que dans les pays en développement, d'importantes capacités excédentaires et un chômage élevé. Les récents événements survenus à Dubaï et en Grèce et la réaction des marchés mondiaux témoignent également de la fragilité de la reprise. Les pays en développement, en particulier, continueront de subir de manière disproportionnée les conséquences de la faiblesse de l'environnement extérieur, et ils restent particulièrement exposés aux risques de détérioration qui caractérisent la reprise.

9. La BIRD continue d'avoir un rôle majeur à jouer en exploitant les opportunités de stimuler la croissance mondiale et la reprise économique. La demande d'aide de la BIRD reste soutenue. Toutefois, nous n'avons déjà plus les moyens de planifier tous les projets qui se traduiraient par la prise d'engagements envers nos clients au-delà de l'année civile en cours. Si la reprise devait s'essouffler en 2010 ou en 2011, nous n'aurions pas la capacité requise pour faire face à la situation comme nous l'avons fait sans injection de capital.

10. Avant de se tourner vers les États membres de l'institution, la direction a déjà pris un certain nombre de mesures pour faire face aux obstacles associés au capital en commençant par utiliser au mieux les ressources dont la BIRD dispose actuellement, tout en continuant de suivre une politique de gestion financière prudente — politique qui lui a permis de ne pas subir le contrecoup financier de la crise actuelle, contrairement à de nombreuses autres institutions, publiques et privées. Lors de la réunion du Comité de développement en octobre 2009, la direction a indiqué que la BIRD avait déjà utilisé

---

<sup>1</sup> Selon les projections actuelles, la BIRD ne devrait plus pouvoir prêter que 8 milliards de dollars par an après l'exercice 12 si aucune nouvelle mesure n'est prise pour renforcer son capital.

l'effet de levier de son bilan dans une plus grande mesure que les banques régionales de développement, laissé son principal indicateur d'adéquation du capital, le ratio fonds propres/prêts, évoluer avec une souplesse raisonnable par rapport à la fourchette stratégique à long terme, adopté un nouveau cadre de gestion de l'exposition aux risques qui permet d'utiliser plus efficacement le capital existant, et réaffecté le capital-risque devant être initialement utilisé dans le cadre du programme de portefeuilles de placement à long terme pour financer l'augmentation des prêts. La direction a également maintenu une discipline budgétaire remarquable en fournissant une aide d'un montant record tout en maintenant les dépenses d'exploitation au même niveau en termes réels.

11. En août 2009, la BIRD également procédé à une augmentation générale des taux de prêts de 20 points de base (pb) suite à l'évaluation annuelle du coût du financement. Si cette augmentation a été effectuée dans le but d'améliorer la viabilité financière de l'institution, elle devrait aussi avoir pour effet de renforcer progressivement la situation du compte de capital de la BIRD en accroissant les revenus venant s'ajouter aux réserves à terme. Selon les projections, cette augmentation du tarif des prêts devait accroître d'environ 2 milliards de dollars les fonds propres utilisables de la BIRD à la fin de l'exercice 19.

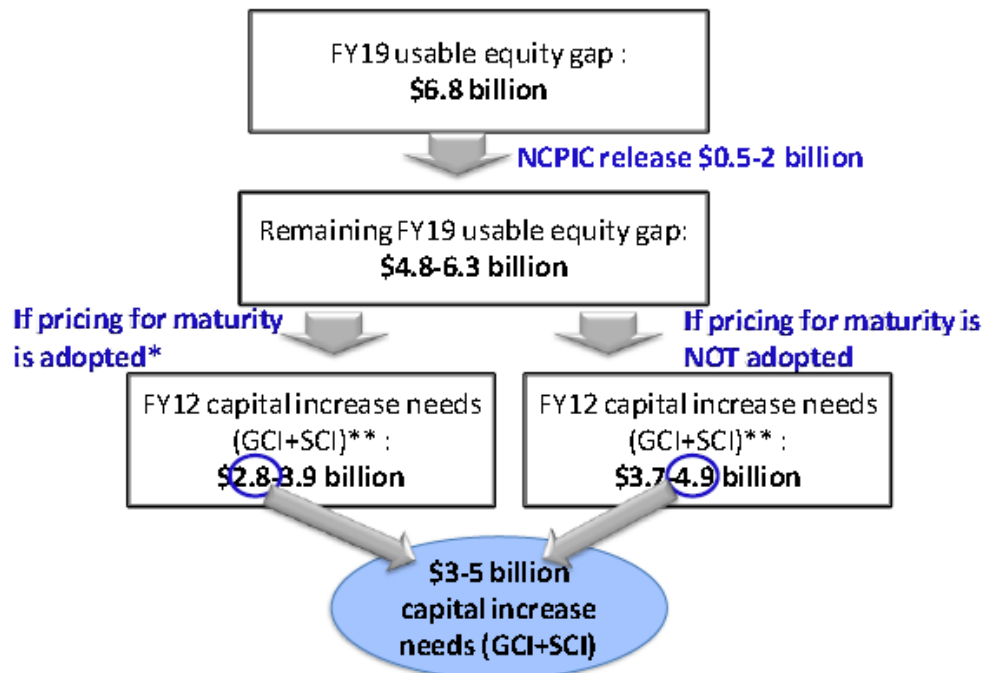
12. Malgré ces mesures, et même si l'on retient un scénario de financement peu élevé après la crise, dans lequel les prêts annuels en termes nominaux de la BIRD retombent, à l'issue de la crise, au niveau de 15 milliards de dollars, c'est-à-dire le niveau moyen en termes réels observés sur la période de dix ans qui a précédé la crise, les projections effectuées au moment de la présentation du rapport d'octobre au Comité du développement continuaient de faire état d'un déficit en fonds propres utilisables de 10,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 19.

13. Dans le rapport préparé pour la réunion d'octobre du Comité du développement, la direction indiquait également que la BIRD travaillait déjà activement avec les actionnaires concernés pour qu'ils versent le capital libéré en monnaie nationale afin de permettre à l'institution de l'utiliser comme capital- risque pour financer les opérations de prêt. Elle notait que, à la date du rapport, elle avait obtenu des indications selon lesquelles un montant de 0,5 milliard de dollars serait versé sur un montant total de 2 milliards de dollars de CLMN en monnaie nationale non versé. La direction notait aussi que l'augmentation sélective de capital (ASC) examinée dans le contexte de la réforme de la voix générerait également un capital libéré utilisable qui renforcerait la capacité financière de la BIRD.

14. La direction a présenté deux options dans le rapport d'octobre pour faire face au déficit en fonds propres : une AGC et le rétablissement éventuel des échéances maxima des prêts en vigueur avant 2008, avec la possibilité de les rallonger moyennant le versement d'une prime, ce qui permettrait de réduire le déficit en fonds propres utilisables de la BIRD de 1,2 milliard de dollars à l'horizon de l'exercice 19. La direction faisait valoir, dans le rapport d'octobre, que selon les estimations, la combinaison d'une AGC et d'une ASC générerait entre 3 et 5 milliards de dollars, la valeur inférieure de la fourchette correspondant au cas où la mesure consistant à ramener les échéances au maximum en vigueur avant 2008 avec la possibilité de prolonger la durée d'un prêt

moyennant le versement d'une prime est adopté, et la valeur supérieure correspondant au cas où cette mesure n'est pas adoptée. La figure 1 ci-dessous récapitule les calculs des besoins d'augmentation du capital tels qu'ils étaient présentés dans le rapport d'octobre au Comité du développement.

**Figure 1. Détermination des besoins d'augmentation du capital (ainsi que présentés dans le rapport d'octobre 2009 au Comité du développement)**



\* The measure that was presented in the Oct. DC paper on restoring maturity to the maximum level before 2008 with the option to extend with a premium is expected to reduce the FY19 usable equity gap by \$1.2 billion from \$4.8-6.3B to \$3.6-5.1B.

\*\* The FY12 capital increase range is derived by discounting the FY19 usable equity gap (\$4.8-6.3B if no adoption of maturity measure and \$3.6-5.1B with implementation of maturity measure) to the equivalent of a capital increase starting from FY12 and paid in over 5 years.

Déficit en fonds propres utilisables, ex. 19 : USD 6,8 milliards
Libération du CLMN USD 0,5-2 milliards
Déficit en fonds propres utilisables, ex. 19 : USD 4,8-6,3 milliards
Si les taux applicables aux échéances longues sont adoptés*
Besoins d'augmentation du capital, ex. 12 (AGC + ASC)** : USD 2,8-3,9 milliards
Si les taux applicables aux échéances longues NE sont PAS adoptés
Besoins d'augmentation du capital, ex. 12 (AGC + ASC)** : USD 3,7-4,9 milliards
Besoins d'augmentation du capital (AGC + ASC) : USD 3-5 milliards
*La mesure présentée dans le rapport d'octobre, qui consistait à ramener les échéances au maximum en vigueur avant 2008 avec la possibilité de les rallonger moyennant le versement d'une prime, devrait réduire le déficit en fonds propres utilisables de 1,2 milliard de dollars pour le ramener de 4,8-6,3 milliards de dollars à 3,6-5,1 milliards de dollars.
**Pour calculer la fourchette d'accroissement du capital nécessaire pour l'ex. 12, on a actualisé le déficit en fonds propres utilisables à l'exercice 19 (4,8-6,3 milliards de dollars en l'absence de mesure portant sur les échéances et 3,6-5,1 milliards de dollars si la mesure concernant les échéances est adoptée) pour obtenir le montant équivalent d'une augmentation du capital à compter de l'exercice 12 et payée sur 5 ans.



## II. PROJECTIONS FINANCIÈRES RÉVISÉES ET DÉFICIT EN FONDS PROPRES UTILISABLES

15. Depuis octobre, la direction a révisé les projections financières de la BIRD pour prendre en compte les mouvements des taux du marché et la mise à jour d'autres paramètres financiers. La présente section présente rapidement les nouvelles projections financières ainsi que le déficit de fonds propres utilisables qui en résulte.

### Financements

16. *Financements associés à la crise.* Dans le rapport d'octobre au Comité du développement, la direction indiquait que, selon ses projections, la BIRD, qui a prêté un montant record de 33 milliards de dollars durant l'exercice 09, continuerait de faire face à une demande soutenue de la part de ses clients pendant la période couverte par les exercices 10 à 12. Le montant des nouveaux engagements indiqués par les projections était de 44 milliards de dollars pour l'exercice 10, de 33 milliards de dollars pour l'exercice 11 et de 26 milliards de dollars pour l'exercice 12.

17. Depuis octobre, les chiffres effectifs des financements d'une année sur l'autre et les chiffres révisés des financements prévus montrent que la BIRD suit une trajectoire qui lui permettra d'atteindre, sinon de dépasser le montant de 44 milliards de dollars indiqué par les projections pour l'exercice en cours. Les décaissements ont également atteint le niveau record de 16,5 milliards de dollars durant les six premiers mois de l'exercice 10, ce qui représente un accroissement de 75 % par rapport à l'année précédente. Les estimations effectuées à partir d'informations obtenues de la base permettent de penser que la demande de financements de la BIRD émanant de ses clients restera soutenue au-delà de l'exercice 10 car la reprise devrait être lente et inégale et s'accompagner de nombreux risques de dérapage. Les projections antérieures, soit 33 milliards de dollars pour l'exercice 11 et 26 milliards de dollars pour l'exercice 12, continuent donc de constituer le scénario de référence de la direction pour les deux exercices à venir.

18. *Financements après la crise.* Contrairement à certaines banques régionales de développement qui partent de l'hypothèse que leurs financements après la crise augmenteront de manière significative par rapport à la période antérieure à la crise, la BIRD a présenté un scénario de financement pour l'après-crise dans le cadre duquel les engagements annuels en termes nominaux retombent à 15 milliards de dollars à partir de l'exercice 13, soit le niveau moyen en termes réels observé pour les 10 années qui ont précédé la crise actuelle. Ce chiffre ne représente pas une évaluation de la demande mais l'objectif raisonnable et concret établi pour les capacités de l'institution dans le cadre de l'examen du niveau de capital. Il tient à la fois compte de l'environnement économique mondial escompté pour la période qui fera suite à la crise, de la manière dont le Groupe de la Banque mondiale envisage son rôle dans le monde de l'après-crise et de la volonté de réduire la charge imposée aux gouvernements des actionnaires ainsi qu'à leurs contribuables.

19. Le montant de 15 milliards de dollars prévu pour les financements après la crise est, avant tout, un chiffre peu élevé si l'on considère que les retombées de la crise vont

transformer le paysage financier et le profil de la croissance pendant de nombreuses années<sup>2</sup>. Les flux de capitaux privés devraient être volatils et ne pas être accessibles à tous de la même manière, et les besoins de financement extérieur des pays en développement devraient rester importants à moyen terme. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'offre de capitaux sur le marché retrouve les niveaux antérieurs à la crise dans un avenir prévisible — les financements syndiqués sous forme de prêts et d'émissions obligataires transfrontières ainsi que les apports de fonds sous forme de participations, se heurtent aux obstacles érigés par le nouvel environnement financier mondial ; la participation des banques étrangères dans les systèmes financiers intérieurs des pays en développement a, en outre, diminué parce que les banques mères des pays avancés ont besoin de renforcer leur base de capital dans un cadre réglementaire plus rigoureux, et parce que le « protectionnisme financier » pousse les banques à recadrer leurs activités sur les marchés nationaux. Bien que certaines économies émergentes commencent à avoir de nouveau accès aux marchés privés, cette amélioration concerne essentiellement le marché obligataire ; les prêts des banques commerciales n'ont pas repris. Qui plus est, un grand nombre des pays clients de la BIRD qui ne pouvaient se financer sur le marché que de manière sporadique et à un coût élevé avant la crise continueront d'avoir des difficultés à obtenir les financements nécessaires pour faire face à leurs besoins de développement. Les commentaires des clients de la BIRD permettent de penser que ceux-ci attachent une grande valeur aux financements de l'institution — non seulement ils sont les précieux financements à long terme que les pays ne peuvent pas se procurer sur les marchés privés, mais ils évitent également d'évincer le secteur privé ; et ils s'accompagnent, de surcroît, de conseils sur l'action à mener et d'une assistance technique qui renforcent dans une mesure considérable leur impact au plan du développement.

20. Une capacité de financement annuelle de 15 milliards de dollars après la crise représente également un niveau de financement faible si l'on considère la vision stratégique présentée par la direction dans le rapport préparé en parallèle pour le Comité du développement et intitulé « *Un monde nouveau, un nouveau Groupe de la Banque mondiale : (I) appuyer notre programme d'orientation et de réforme pour l'après-crise* ». Comme l'indique ce dernier rapport, le Groupe de la Banque mondiale a un rôle majeur à jouer dans le cadre de la mise en place du « *nouveau multilatéralisme* » pour relever les défis de développement de plus en plus complexes qui se poseront à l'échelle mondiale dans le monde de l'après crise ; il devra, notamment, mobiliser un engagement mondial pour faire face au changement climatique après Copenhague — en ayant recours à des instruments de financement novateurs comme les fonds d'investissement climatiques qui mobilisent d'importantes ressources additionnelles en vue d'apporter des réponses aux problèmes climatiques. Les cinq priorités stratégiques identifiées dans ce rapport — l'orientation de l'action sur les populations pauvres et vulnérables, la création d'opportunités de croissance, la promotion d'une action collective mondiale, le renforcement de la gouvernance et la préparation à des situations de crise — justifieraient un programme de financement annuel de la BIRD d'au moins 15 milliards de dollars.

---

<sup>2</sup> 2010 Global Economic Prospects (GEP).

## Évolution des taux du marché et d'autres grands paramètres financiers

21. Depuis la fin de juin 2009, date des projections sur la base desquelles le rapport d'octobre au Comité du développement a été préparé, plusieurs paramètres du marché ont changé. D'une part, des facteurs positifs, comme le niveau plus élevé des taux d'intérêt à terme moyens sur 10 ans et la hausse indiquée par les projections des rendements des placements des actifs liquides, ont amélioré les projections de la situation du compte de capital de la BIRD. En revanche, des facteurs négatifs, comme la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, qui a réduit la contre-valeur en dollars des fonds propres utilisables de la BIRD libellés en euros ainsi que les rendements des fonds propres correspondants, devraient faire baisser le montant des fonds propres disponibles. Ces effets de sens opposé devraient, pour l'essentiel, se compenser et ne se traduire que par un faible accroissement net, de l'ordre de 0,1 milliard de dollars, du déficit en fonds propres utilisables par la BIRD à l'horizon de l'exercice 19.

22. Pendant ce temps, dans le cadre des efforts déployés pour préciser les projections financières, la direction a également réexaminé l'hypothèse de futurs transferts annuels extérieurs du compte de surplus à une entité autre que l'IDA, jusqu'ici supposés être nuls, pour retenir un niveau plus raisonnable et prudent sur le plan budgétaire d'environ 100 millions de dollars. Un montant annuel de 100 millions de dollars permettrait à la BIRD de continuer de fournir un appui au Fonds fiduciaire pour la Cisjordanie et Gaza (environ 55 millions de dollars par an) et de faire face à des besoins pressants imprévus qui se manifesteront sans aucun doute à l'avenir ; il cadre également avec le niveau moyen des transferts du compte de surplus de la BIRD, soit 121 millions de dollars, approuvés par le Conseil des gouverneurs au cours des cinq dernières années. Cet ajustement des hypothèses relatives aux transferts du compte de surplus devrait, selon les projections, porter le déficit en fonds propres disponibles de la BIRD à environ 1,2 milliard de dollars pour l'exercice 19.

23. Les projections établies sur la base de ces différents effets font état d'une augmentation totale d'environ 1,3 milliard de dollars du déficit en fonds propres disponibles de la BIRD pour l'exercice 19 par rapport aux chiffres présentés dans le rapport d'octobre au Comité du développement. Toutefois, si l'on se base sur la progression des discussions consacrées à la « Voix », il semble qu'une ASC pourrait générer un capital libéré à hauteur de 1,6 milliard de dollars. L'hypothèse retenue dans le cadre de ce rapport est toutefois que la fraction libérée du capital sera de 1 milliard de dollars, sachant qu'une modification de cette hypothèse pourrait entraîner un léger relèvement des projections relatives au capital sur l'horizon considéré<sup>3</sup>.

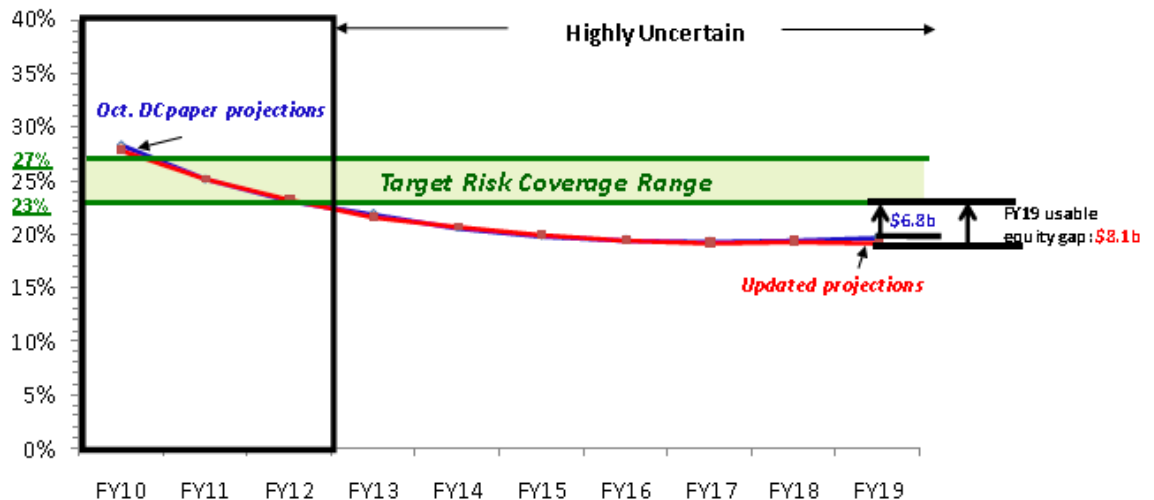
---

<sup>3</sup> Par exemple, si l'ASC produisait un capital libéré de 1,6 milliard de dollars au lieu de 1 milliard de dollars, comme posé en hypothèse, le montant supplémentaire de 500 millions de dollars représenterait moins de 10 % du déficit en fonds propres, qui est de 8,1 milliards de dollars. Toutefois les résultats obtenus dépendront des autres variables en jeu, comme les taux d'intérêt auxquels la BIRD est très sensible. Si, en fait, un niveau de capital plus élevé est élevé, il sera possible d'atteindre un peu plus rapidement la valeur minimum fixée comme objectif pour le ratio fonds propres/prêts, soit 23 %.

## Projections révisées du ratio fonds propres/prêt et du déficit en ressources utilisables

24. La figure 2 ci-après indique l'évolution révisée du ratio fonds propres/prêts de la BIRD et le déficit en fonds propres disponibles de la BIRD pour l'exercice 19, également révisé, par rapport aux données présentées dans le rapport d'octobre au Comité du développement. Comme le montre le graphique, selon les projections actuelles, la BIRD devrait être confrontée à un déficit en fonds propres disponibles d'environ 8,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice 19 compte tenu des effets des variations des taux du marché et d'autres paramètres financiers observées depuis octobre. L'Annexe I présente les hypothèses détaillées sur lesquelles reposent ces projections.

**Figure 2. Projections de l'évolution du ratio fonds propres/prêts et du déficit en fonds propres utilisables de la BIRD**



Très incertain
Projections du rapport d'octobre au Comité du développement
Fourchette stratégique de couverture de risque
USD 6,8 milliards
Déficit en fonds propres utilisables à l'ex.19 : USD 8,1 milliards
Projections révisées
Ex.

### III. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES MESURES POURSUIVIES POUR RENFORCER LA CAPACITE FINANCIERE DE LA BIRD

25. La direction indiquait, dans le rapport d'octobre au Comité du développement, qu'elle prévoyait de poursuivre un certain nombre de mesures, en plus de celles qui avaient déjà été mises en œuvre, pour renforcer davantage la capacité financière. Parmi ces mesures figuraient le versement du CLMN, la poursuite d'une politique de discipline budgétaire, et l'ASC associée à la réforme de la voix et de la participation.

## **Versement du CLMN<sup>4</sup>**

26. Sachant que sur les 2 milliards de dollars du CLMN qui ne sont pas pleinement utilisables par la Banque, un montant de 1,6 milliard de dollars est imputable à 20 États membres, la direction a adopté une démarche ciblée pour examiner tout d'abord avec ces 20 États membres la possibilité de verser leur CLMN. Depuis octobre, la direction participe à de nombreux entretiens bilatéraux constructifs avec les actionnaires de l'institution, compte tenu des circonstances particulières à chacun d'entre eux, et elle collabore avec de multiples échelons gouvernementaux dans le but de trouver une solution acceptable. Grâce à la coopération des États membres, la BIRD affiche, à ce jour, des progrès dans le cas de certains de ces pays, qui ont indiqué qu'ils pourraient verser de manière progressive un milliard de dollars provenant de leur CLMN. La direction s'emploie à obtenir le versement d'un montant aussi élevé que possible de CLMN et encourage les États membres qui n'ont pas encore versé le leur en totalité d'examiner les différentes options qu'ils pourraient retenir afin de trouver un mécanisme acceptable ; ces efforts témoignent de la volonté de partager les responsabilités que nous nous efforçons de promouvoir pour pouvoir faire face aux défis mondiaux de plus en plus complexes qui se manifestent aujourd'hui.

## **Discipline budgétaire**

27. La Banque maîtrise ses coûts et gère son budget de manière rationnelle dans les limites d'un budget administratif net qui n'a, en fait, pas augmenté en termes réels depuis l'exercice 99. Elle est, de toutes les grandes institutions financières internationales, celle dont dans le budget nominal progresse le plus lentement. Par exemple, même après les réformes, le budget du FMI a augmenté deux fois plus rapidement que celui de la Banque au cours des 10 dernières années. Dans le contexte de ce budget constant, les dépenses de la Banque sont, depuis l'exercice 05, inférieures d'au moins 2 % aux niveaux autorisés par les administrateurs. Une série de mesures a également été prise pour maintenir l'efficacité des opérations au plan des coûts : les mesures d'efficacité traditionnelles ont généré des économies de l'ordre de 15 % au niveau du budget administratif net au cours des quatre dernières années tandis que les grandes réformes axées sur la réalisation d'économies de coûts ont permis de libérer un montant total d'environ 170 millions de dollars (en dollars de l'exercice 09) par an au cours des dix dernières années. L'institution a maintenu une rigoureuse discipline budgétaire, même pendant la crise durant laquelle elle a triplé le niveau de son aide aux pays qui sont ses clients.

---

<sup>4</sup> Dans ce rapport, le terme « versement » du CLMN s'entend du CLMN qui est intégralement utilisable dans le cadre des opérations de la Banque.

**Encadré 1. Exemples de réformes ayant permis de réaliser des économies au niveau des coûts durant les dix dernières années**

- Relocalisation des opérations de comptabilité, de décaissement et de certaines fonctions ayant trait au budget et aux TI à Chennai (23 millions de dollars par an)
- Imposition d'une taxe de productivité pour créer des incitations à veiller aux coûts (45 millions de dollars par an)
- Réforme des retraites pour réduire les contributions tout en accroissant le nombre des ayants-droit (40 millions de dollars par an)
- Réformes des rémunérations et des avantages (44 millions et 36 millions de dollars par an, respectivement)
- Abaissement du coût des déplacements : Programme des compagnies aériennes à statut préférentiel (20 millions de dollars par an)
- Compression ciblée des effectifs dans certaines vice-présidences, par ex. ISG et HRS (26 millions de dollars)
- Programme de rationalisation des espaces de bureaux pour réduire de 75 % les espaces loués pour les effectifs du siège (19 millions de dollars par an)
- Passation conjointe des marchés FMI/Banque/IFC (6 millions par an)

28. Pour l'avenir, la direction est déterminée à tableur sur les efforts passés et à maintenir une rigoureuse discipline budgétaire. Le programme de réforme budgétaire offre la possibilité à la fonction de planification et de budgétisation de perfectionner les processus et d'aligner les ressources en fonction des priorités. Les principaux changements couvrent :

- Le renforcement des liens entre les orientations stratégiques, les résultats et les allocations budgétaires de la Banque. Entre autres, la Banque mettra au point une fiche de performance institutionnelle qui permettra d'associer aux priorités et aux réformes institutionnelles des objectifs pouvant faire l'objet d'un suivi et décrire les résultats au niveau de l'institution.
- L'élargissement des discussions sur la planification et la gestion des performances pour couvrir tous les éléments du programme de travail, y compris ceux qui sont financés par des fonds fiduciaires.
- La simplification et la rationalisation des processus et des systèmes pour donner au budget une souplesse compatible avec un environnement extérieur de plus en plus volatil, tout en continuant de mettre l'accent sur l'efficacité au plan des coûts dans le cadre des examens des programmes.

**ASC associée à la réforme de la voix**

29. Dans le communiqué d'octobre du Comité du développement, les membres du Comité étaient convenus que la deuxième phase de la réforme de la voix devrait générer, dans le cadre du prochain examen de la répartition du capital, un accroissement notable d'au moins 3 % des droits de vote des pays en développement et en transition sous-représentés et ils ont réitéré l'engagement qu'ils avaient pris de parvenir à un accord au plus tard aux Réunions de printemps 2010. Depuis octobre, la direction collabore avec les membres en vue de parvenir à un accord d'ici à avril ; les progrès accomplis sont exposés dans le rapport préparé pour le Comité du développement parallèlement au

présent rapport et intitulé « *Réforme de la voix au sein du Groupe de la Banque mondiale : Renforcer la voix et la participation des pays en développement et en transition en 2010 et au-delà* ». Les parties prenantes s'accordent largement à penser qu'une ASC devrait être le moyen utilisé pour parvenir à ce réalignement des parts de capital. Bien que les chiffres ne soient pas encore définitifs, diverses options nécessitent une ASC de l'ordre de 19 à 23 milliards de dollars. Si l'on retient le pourcentage historique de capital libéré, qui est de 6 % en moyenne, la totalité des parts étant appelables afin de protéger la voix des pays les plus pauvres et les plus petits, l'ASC entraînerait une augmentation du capital libéré utilisable pouvant atteindre un milliard de dollars, qui viendraient s'ajouter à la base de capital de la BIRD<sup>5</sup>.

## **AGC**

30. Une augmentation du capital libéré est le moyen le plus direct et le plus efficace de renforcer la situation du capital et la capacité financière de la BIRD, et est considérée par les agences de notation et les marchés comme le signe le plus fort du soutien que ses actionnaires apportent à la Banque. Elle est aussi la manière la plus juste de répartir le fardeau entre les membres.

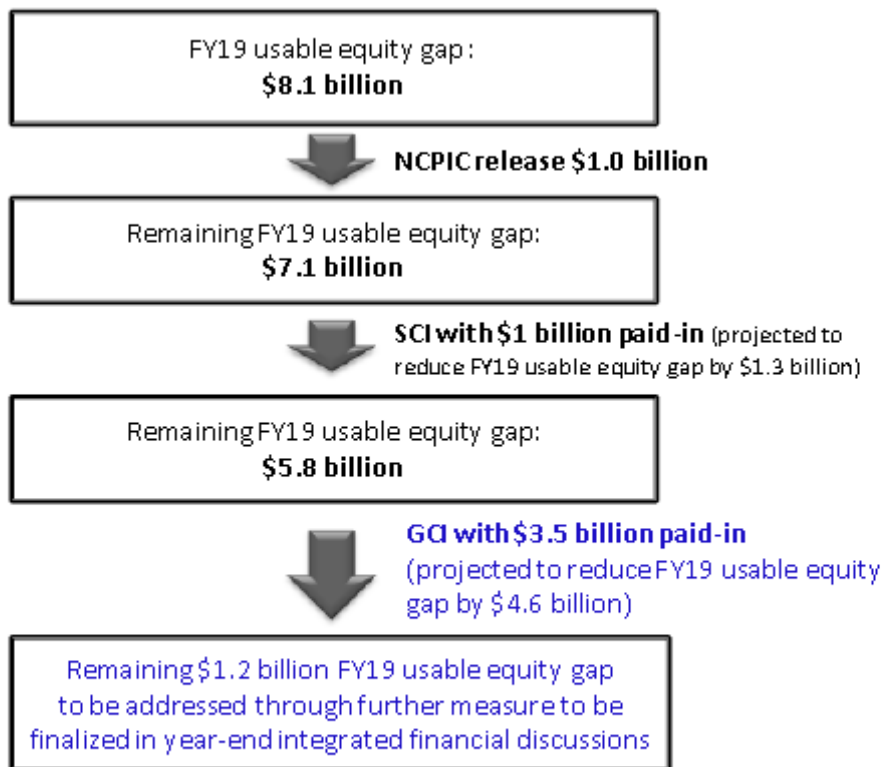
31. La Figure 3 ci-après décrit la manière dont sont calculés les besoins en fonds propres de la BIRD. Comme indiqué dans cette figure, la BIRD aura besoin, selon les estimations, d'un montant de fonds propres de 5,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 19, compte tenu des projections financières révisées, des nouvelles informations sur la libération du CLMN et de l'estimation du capital libéré dans le cadre de l'ASC. Ce déficit en fonds propres pourrait être comblé par une AGC donnant lieu à la libération d'un montant de capital de 3,5 milliards de dollars, et une autre mesure qui sera mise au point durant l'examen intégré de la situation financière en fin d'exercice. Cette question est examinée plus en détail à la section suivante.

---

<sup>5</sup> Voir le paragraphe 24.

**Figure 3. Évaluation révisée des besoins d'AGC de la BIRD**

Déficit en fonds propres utilisables, ex.19 : USD 8,1 milliards
Versement de CLMN : USD 1,0 milliard
Déficit en fonds propres utilisables restant, ex.19 : USD 7,1 milliards
ASC avec libération de USD 1 milliard (réduirait, selon les projections, le déficit en fonds propres utilisables pour l'ex. 19 de USD 1,3 milliard)
Déficit en fonds propres utilisables restant, ex.19 : USD 5,8 milliards
AGC avec libération de USD 3,5 milliards (réduirait, selon les projections, le déficit en fonds propres utilisables pour l'ex. 19 de USD 4,6 milliards)
Déficit en fonds propres utilisables restant, ex. 19 de 1,2 milliard de dollars ; doit faire l'objet d'une nouvelle mesure devant être finalisée dans le cadre de l'examen financier intégré qui est prévu pour la fin de l'exercice.



### **Réforme des conditions relatives aux échéances des prêts**

32. En février 2008, les administrateurs ont approuvé la recommandation formulée par la direction en vue de simplifier et d'allonger les échéances maxima des prêts de la BIRD dans le cadre de stratégies de renforcement des activités de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire. Même si l'on savait que l'allongement de l'échéance des

prêts entraînerait une plus grande utilisation du capital dans le temps, il n'a pas été proposé alors de prélever des commissions supplémentaires à ce titre en raison de la solidité de la situation du capital de la BIRD et, donc, de l'adéquation de son capital. Étant donné l'évolution récente des perspectives concernant l'adéquation de son capital, l'une des options que pourrait adopter la BIRD pour renforcer son capital tout en préservant la simplicité de la structure des échéances actuelle consisterait à rétablir les échéances maxima des prêts en vigueur avant 2008<sup>6</sup> tout en offrant aux emprunteurs la possibilité de les prolonger moyennant le versement d'une prime.

33. Cette approche a été présentée dans le rapport d'octobre au Comité du développement et a également été examinée avec les administrateurs dans le cadre d'une réunion informelle tenue en janvier ; elle sera mise au point lors de l'examen intégré du budget, du revenu net et de la tarification de fin d'exercice, en juin.

34. Par ailleurs, des travaux ont été entrepris pour formuler des principes permettant d'établir un lien entre le tarif des prêts et le recouvrement des coûts aux fins d'assurer la viabilité générale de la tarification des prêts. Les administrateurs ont procédé à un examen préliminaire de la question en mars lors d'un séminaire dans le cadre duquel ils sont déclaré largement d'accord sur le principe général selon lequel les tarifs devraient permettre de recouvrer les coûts associés aux prêts. Les points qui restent à débattre en ce domaine seront examinés plus en détail en avril-mai et, de nouveau, en juin durant l'examen financier intégré à la fin de l'exercice 10.

#### **IV. STRUCTURE DE L'AGC**

35. Cette section examine les différentes questions associées à la structure de l'AGC, notamment le CLMN, le ratio capital libéré/capital callable, la période de souscription et les options conditionnelles. Elle fait la synthèse des conclusions de multiples séries de discussions bilatérales et d'examen par les administrateurs, ainsi que des informations présentées en retour par les délégués au Comité du développement.

##### **Capital libéré en monnaie nationale**

36. Lors des augmentations de capital préalables, les États membres de la BIRD n'étaient tenus de contribuer que 10 % de la fraction libérable de l'augmentation de capital en or ou en dollars, le montant ainsi versé pouvant être librement utilisé par la BIRD dans le cadre de ses opérations ; les 90 % restants pouvaient être libellés dans la monnaie nationale de l'État membre souscripteur. L'utilisation de ce capital libéré en monnaie nationale est soumise à d'importantes restrictions à moins que l'État membre concerné n'ait autorisé la Banque à l'utiliser dans le cadre de ses opérations. Comme indiqué précédemment, environ 2 milliards sur un total de 12 milliards de dollars de capital libéré revêtent actuellement la forme de CLMN non versés et ne sont donc pas pleinement utilisables par la Banque dans le cadre de ses activités. La direction travaille activement avec les États membres concernés en vue d'obtenir le versement de leur

---

<sup>6</sup>Il s'agit des échéances maxima pour les prêts à spread variable avant 2008.

CLMN non utilisable et poursuivra ses efforts afin d'obtenir le versement du montant le plus élevé possible.

37. Étant donné que seul le capital libéré en monnaie nationale qui a été versé est considéré être utilisable et disponible pour financer les prêts de la BIRD, la possibilité d'utiliser le capital libéré en monnaie nationale dans le cadre de l'AGC actuellement considérée a un impact significatif sur le montant de capital libéré nécessaire. Par exemple, si seulement 50 % du CLMN dans le cadre de l'AGC actuelle est versé, il sera nécessaire de pratiquement doubler le montant du capital libéré par rapport à son niveau actuel qui est de 3,5 milliards de dollars. De même, si le pourcentage du capital libéré dans le cadre de l'ASC qui est utilisable est faible en raison de la fraction non versée du CLMN, le montant du capital libéré requis dans le cadre de l'AGC devra également être plus élevé.

38. Étant donné ce qui précède, la direction recommandera que la mise à disposition immédiate et sans restriction du CLMN devienne une condition de souscription aussi bien dans le cadre de l'AGC que de l'ASC actuelles de façon à ce que la totalité des fractions versées puisse être utilisée pour financer les opérations de la BIRD<sup>7</sup>. La possibilité d'utiliser sans restriction le capital versé dans le cadre de l'ASC renforcera le lien entre l'augmentation des parts de capital de la BIRD et du nombre de voix, d'une part, et l'augmentation des responsabilités sous forme de contribution aux ressources en capital de la BIRD.

### **Capital libéré et capital appelable**

39. Bien que le capital libéré utilisable soit le type de capital dont a le plus besoin la BIRD pour financer ses prêts, un relèvement du niveau du capital appelable aurait les avantages suivants :

- Il permettrait de constituer une marge de sécurité raisonnable entre les montants décaissés au titre de prêts tels qu'ils ressortent des projections et la limite statutaire de prêt de la BIRD, telle qu'elle est définie dans les statuts, pour éviter tout risque de dépasser cette limite durant la période couverte par les projections. Le montant des prêts décaissés et en cours devrait, selon les projections, atteindre un niveau correspondant à 97 % de la limite statutaire à l'horizon de l'exercice 19. L'augmentation de la marge de sécurité par rapport à la limite statutaire contribuerait également à réduire la probabilité que les États membres ne doivent s'adresser à leurs instances législatives pour obtenir des capitaux appelables supplémentaires car les AGC sont peu fréquentes.
- Il apaiserait directement les préoccupations de certains actionnaires qui craignent que le volume total des montants engagés par la BIRD dans le cadre

---

<sup>7</sup> On pourrait envisager, pour que ce capital soit utilisable sans restriction, de mettre en place un mécanisme de type « rachat » du CLMN conçu pour qu'un État membre paye sa souscription en sa monnaie nationale, qui serait immédiatement convertie par la Banque, en sa qualité d'agent de l'État membre, en une monnaie qu'elle utilise dans le cadre de ses opérations (EUR, JPY, USD, etc.). Les États membres dont la monnaie nationale n'est pas librement convertible pourraient, dans ce cas, être tenus de sélectionner une monnaie convertible pour que leur CLMN soit pleinement utilisable.

de ses prêts, y compris les montants non décaissés<sup>8</sup>, ne commencent à dépasser la limite statutaire dès l'exercice 12.

- Il empêcherait le montant total du capital de la BIRD de tomber à un niveau inférieur à celui d'autres BMD.
- Il conforterait la situation des détenteurs d'obligations de la BIRD.

40. Le montant total du capital souscrit de la BIRD est actuellement de 190 milliards de dollars, dont environ 6 % ont été libérés, pourcentage qui correspond au taux de libération moyen observé jusqu'à présent. Si l'on retient ce taux moyen historique de 6 % dans le cadre de l'AGC actuel, un capital libéré de 3,5 milliards de dollars impliquerait une augmentation de 58 milliards de dollars du montant total du capital souscrit et une augmentation de 55 milliards de dollars du capital callable.

41. Il ressort de l'analyse des projections des financements de la BIRD et de l'application de la limite statutaire de prêt qu'une augmentation de 58 milliards de dollars du montant total du capital souscrit permettrait d'obtenir le montant requis pour éviter que le volume des prêts engagés, y compris les montants non décaissés, ne dépasse la limite statutaire et que les montants engagés au titre des prêts, abstraction faite des prêts non décaissés, n'atteigne un niveau supérieur à 80 % de la limite statutaire. Cette augmentation permettrait également d'éviter que le montant total du capital de la BIRD ne tombe à un niveau inférieur à celui d'autres BMD, compte tenu de l'augmentation de capital de 110 milliards de dollars qui a été approuvée pour la Banque asiatique de développement et les plans d'accroissement du capital d'autres BMD.

42. Bien qu'une augmentation de 55 milliards de dollars du capital callable reste inférieure à l'augmentation du capital callable effectuée dans le cadre de l'une quelconque des trois dernières AGC, après ajustement au titre de l'inflation (voir la figure 4 ci-dessous), la direction estime qu'il s'agit d'un montant raisonnable qui représente un compromis adéquat entre la nécessité pour la BIRD de maintenir une marge de sécurité raisonnable par rapport à la limite statutaire de prêt prescrite par les statuts et les efforts déployés pour limiter les engagements conditionnels des États membres en ces temps difficiles.

---

<sup>8</sup> Bien que la limite statutaire de prêt, telle qu'elle est définie dans les statuts, ne s'applique qu'aux montants décaissés et en cours des prêts, certains administrateurs se sont déclarés préoccupés par le fait que les projections des montants décaissés et non décaissés des prêts dépassent la limite statutaire parce que : 1) il est possible que les montants non décaissés des prêts soient décaissés plus rapidement que prévu, en particulier en période de crise, et 2) les administrateurs peuvent trouver difficile d'approuver de nouveaux prêts lorsque les montants décaissés et non décaissés des prêts en cours sont proches de la limite statutaire, voire la dépasse. Ce critère ajusté de limite statutaire reflète une attitude prudente car il suppose que tous les prêts seront immédiatement décaissés (bien qu'il suppose aussi, ce qui est moins prudent, que les prêts improductifs n'augmenteront pas).

**Figure 4. Les AGC de la BIRD précédentes**

Année de l'AGC	Augmentation du capital souscrit	Augmentation du capital libéré (ratio libéré)	Augmentation du capital callable	Augmentation du capital libéré, en USD de l'ex.09	Augmentation du capital callable en USD de l'ex.09
1959	USD 10 M	0	USD 10 M	0	USD 74 M
1979	USD 40 M	USD 3M (7.5%)	USD 37 M	USD 9 M	USD 110 M
1988	USD 74,8 M	USD2.2B (3%)	USD 72,6 M	USD 4 M	USD 133 M

Year of GCI	Increase of Subscribed Capital	Increase of paid-In capital (paid-In ratio)	Increase of callable capital	Increase of paid-In capital In FY09\$	Increase of callable capital In FY09\$
1959	\$10B	0	\$10B	0	\$74B
1979	\$40B	\$3B (7.5%)	\$37B	\$9B	\$110B
1988	\$74.8B	\$2.2B (3%)	\$72.6B	\$4B	\$133B

### Période de souscription

43. Le chiffre de 3,5 milliards de dollars indiqué précédemment pour l'AGC dans ce rapport a été calculé sur la base de l'hypothèse d'une période de souscription de cinq ans, comme pour les AGC de la BIRD précédentes ; il est également posé en hypothèse que le montant de 3,5 milliards de dollars sera versé de manière uniforme sur la période couverte par les exercices 12 à 16.

44. Étant donné l'intérêt initial manifesté par certains membres pour une période de souscription plus longue, la direction a examiné la possibilité d'étendre ladite période de cinq à huit ans. Compte tenu de la valeur temporelle de l'argent, tout prolongement de la période de souscription entraînerait une augmentation du montant de l'AGC requis à l'exercice 12. Si cette période passait de cinq à huit ans, il faudrait que le montant de l'AGC libéré à l'exercice 12 soit, non plus 3,5 milliards de dollars comme prévu actuellement, mais de 3,8 milliards de dollars. Pour ces raisons et compte tenu des commentaires antérieurs des pays membres sur les avantages et les inconvénients budgétaires correspondants, la direction recommande de maintenir la période de souscription de cinq ans habituelle pour l'AGC.

## Approche conditionnelle

45. Le Comité du développement ayant demandé à la direction, dans son Communiqué d'octobre, d'examiner, dans le cadre de l'examen de l'augmentation du capital, une approche faisant intervenir des formules conditionnelles, la direction a réalisé des études approfondies d'une large gamme d'approches conditionnelles possibles qu'elle a examinées avec les administrateurs lors d'un séminaire organisé en décembre. À l'occasion de ce séminaire, la direction a présenté des options pour des mécanismes de déclenchement de versements et pour des mécanismes de déclenchement de remboursements. L'annexe II présente une analyse détaillée des diverses options ainsi que de leurs avantages et de leurs inconvénients respectifs.

46. *Versements conditionnels.* En subordonnant le versement du capital libéré à un facteur de déclenchement déterminé, par exemple la baisse du ratio fond propres/prêts en dessous d'un certain niveau, un mécanisme de versement conditionnel permettrait de répondre à certaines des préoccupations des États membres qui estiment que la demande de financement associée à la crise pourrait être plus faible que prévu. Deux options de versements conditionnels ont été examinées lors du séminaire. La première consiste à procéder à une AGC dans le cadre de laquelle le capital callable est de 100 % et la fraction libérée dépend d'un facteur de déclenchement lié au ratio fond propres/prêts ; la seconde consiste à procéder à une AGC dans le cadre de laquelle le capital callable est de 100 % et s'accompagne d'une dette conditionnelle convertible dont le montant est égal à celui de la fraction libérée souhaitée. Par ailleurs, suite à la suggestion d'un État membre, la direction examine également la possibilité de subordonner la deuxième moitié de l'AGC aux conclusions d'un examen à mi-parcours de l'adéquation du capital.

47. Si toutes les options permettent de subordonner la libération de capitaux dans le cadre de l'augmentation de capital soit à un facteur de déclenchement prédéterminé, comme la baisse du ratio fond propres/prêts à un niveau inférieur à 23 %, soit aux conclusions d'un examen mené à une date prédéterminée, elles présentent un certain nombre d'inconvénients parmi lesquels leur complexité et leur degré d'incertitude, qui auraient pour effet de grandement réduire la valeur de l'AGC aux yeux des détenteurs d'obligations de l'institution et des organismes de notation et pourraient mettre en question l'appui des actionnaires. Ces limites compromettraient l'accès de la BIRD au marché et, partant, les efforts qu'elle déploie pour continuer d'appuyer la reprise mondiale et promouvoir la croissance économique en ces temps incertains ; elles auraient en particulier des effets négatifs sur la perception qu'a le marché des crédits supra-souverains<sup>9</sup> à une période à laquelle les risques des crédits souverains sont réévalués. Elles ne présentent pas non plus d'importants avantages sur le plan budgétaire ou législatif pour de nombreux États membres. Les commentaires formulés par les membres lors du séminaire de décembre montrent que ce mécanisme de versement conditionnel ne suscite guère d'intérêt parmi les membres.

48. *Reversements conditionnels.* Un mécanisme de reversement du capital lorsqu'il n'est plus nécessaire à l'institution répond aux préoccupations formulées par certains

---

<sup>9</sup> Les crédits des BMD sont considérés comme des crédits supra-souverains par les agences de notation.

membres qui craignent que les niveaux de financement après la crise ne justifient pas une augmentation de capital permanente. Quatre options ont été examinées en ce qui concerne le fonctionnement d'un tel mécanisme, à savoir le reversement à l'État membre du capital suite à l'entrée en vigueur d'une clause d'annulation de parts de capital, le versement de dividendes sur une base pluriannuelle, des transferts à l'IDA ou à d'autres fins, et la réaffectation du capital au Programme de placements à long terme. D'autres options faisant intervenir un indicateur externe ou le ratio interne fonds propres/prêts comme facteur déclencheur de remboursement ont également été considérées<sup>10</sup>.

49. Bien que certains membres aient manifesté un intérêt pour l'option consistant à transférer les montants de capital générés par l'AGC à l'IDA lorsque la BIRD n'en aura plus besoin, d'autres se sont déclarés préoccupés par la complexité de cette démarche et par les problèmes d'ordre législatif qu'elle pourrait poser. Il serait possible de parvenir au même but en ayant recours à un mécanisme existant comme le processus d'affectation du revenu. Si, à une date future, la BIRD cessait d'avoir besoin de l'AGC pour servir de base à ses financements, les capitaux générés seraient réaffectés, par le biais du processus d'affectation annuelle du revenu, à d'autres usages décidés par les membres<sup>11</sup>, compte dûment tenu de l'importance particulière que revêtent des transferts à l'IDA pour appuyer les pays les plus pauvres. Si les administrateurs en décidaient ainsi à une date future, la réaffectation des ressources de l'AGC commencerait dès que le ratio fonds propres/prêts de la BIRD atteindrait la limite supérieure de la fourchette d'adéquation du capital, qui est actuellement de 27 %. Une procédure d'examen serait, par ailleurs, lancée dès que ce ratio atteindrait le milieu de la fourchette d'adéquation du capital, qui est actuellement de 25 %, dans le but de déterminer, au regard de l'adéquation du capital et de la viabilité financière de la BIRD, le calendrier de la réaffectation des ressources de l'AGC. Cet examen pourrait également prendre en considération des indicateurs extérieurs comme les spreads EMBI, les taux d'intérêt en vigueur et les flux de financements privés destinés aux pays en développement, en sus de la viabilité financière de la BIRD, et en particulier les projections établies pour déterminer si le renforcement de l'adéquation du capital se poursuivra ou non une fois atteint le ratio indiqué comme facteur de déclenchement et générera une marge de capital de sécurité appropriée. Dans l'intervalle, la répartition de l'affectation du revenu entre les réserves et les transferts sera déterminé dans le cadre de l'affectation du revenu net, étant entendu que le niveau de référence actuel des transferts de l'IDA est de 583 millions de dollars par an. L'examen des considérations relatives à ce cadre a commencé en mars, à l'occasion d'un séminaire, se poursuivra durant les discussions tenues en avril ainsi que durant la préparation du rapport sur le revenu net de l'exercice 10 en juin. Lors du séminaire de mars, la direction a aussi proposé de synchroniser le processus de prise de décision concernant les délibérations annuelles sur l'affectation du revenu avec l'établissement du budget ainsi que la détermination de la tarification des prêts pour renforcer le modèle financier.

---

<sup>10</sup> Se reporter à l'Annexe II pour une analyse de l'emploi de facteurs de déclenchement extérieurs.

<sup>11</sup> Dans ce cas, les États membres pourraient collectivement décider, dans le cadre du processus annuel d'affectation du revenu, de permettre à tel ou tel membre de décider de la réallocation de ses parts de l'AGC.

## V. CONCLUSION

50. Depuis que la crise a éclaté, la BIRD mène une riposte rapide, innovante et vigoureuse. Le niveau record d'aide qu'elle a fourni à ses clients en raison de la crise devrait, selon les projections, impliquer un niveau d'utilisation des ressources qui pourrait compromettre l'adéquation de son capital et nettement limiter la mesure dans laquelle elle pourra continuer de fournir son appui au monde en développement et promouvoir la croissance mondiale. Alors que la reprise reste fragile et que la demande d'aide de la BIRD reste soutenue, l'institution est déjà limitée dans ce qu'elle peut accomplir au moyen des ressources dont elle dispose. Si la reprise devait s'essouffler en 2010 ou en 2011, elle n'aurait pas la capacité requise pour faire face à la situation comme elle l'a fait sans injection de capital.

51. L'institution a déjà pris un certain nombre de mesures pour renforcer sa capacité financière, notamment en procédant à une augmentation de 20 points de base des tarifs des prêts en août 2009, en maintenant son budget au même niveau en termes réels alors même qu'elle a triplé le montant de ses financements et en travaillant avec les membres pertinents pour pouvoir utiliser sans condition la partie de son capital actuel qu'elle ne peut pas librement utiliser dans le cadre de ses opérations en capital-risque pour financer ses prêts. Elle a également entrepris d'étudier avec les administrateurs la formulation de principes régissant la tarification des prêts et l'affectation du revenu pour renforcer encore plus son modèle financier.

52. Il faudra, toutefois, prendre des mesures supplémentaires pour s'assurer que, à l'issue de la présente crise, la BIRD continuera d'avoir la capacité financière requise pour accomplir sa mission de développement. Une AGC de 58 milliards de dollars avec un capital libéré de 3,5 milliards de dollars, la première AGC de la BIRD depuis 20 ans, serait accompagnée de mesures qui donnerait aussi lieu à la poursuite d'une politique de rigueur budgétaire, d'efforts pour obtenir le versement du CLMN existant, l'injection de capital escomptée de l'ASC, et une réforme des conditions relatives aux échéances des prêts qui sera mise au point durant l'examen financier intégré de fin d'exercice, en juin. Cet ensemble de mesures, qui se caractérise par un souci de partage des responsabilités et le respect des différents intérêts, permettra à la BIRD de continuer d'appuyer la reprise mondiale et de ramener ses financements au niveau, peu élevé, de 15 milliards de dollars par an en termes nominaux après la crise, qui est le montant moyen, en termes réels, des financements qu'elle a accordé au cours des dix années qui ont précédé la crise. Une AGC de l'ampleur proposée permettra aussi de constituer une marge de sécurité raisonnable par rapport à la limite statutaire requise par les statuts de la BIRD. Si elle est approuvée, cette AGC accroîtra le capital libéré ainsi que le capital total souscrit d'environ 30 %.

53. Sur la base de ce qui précède, la direction recommande une AGC de 58 milliards de dollars avec une fraction de capital libéré de 6 %, ce qui correspond à un capital libéré de 3,5 milliards de dollars pour la BIRD. Il serait clairement entendu, dans le cadre d'un accord sur l'AGC, que, si la BIRD n'avait plus besoin des capitaux ainsi générés à l'avenir pour appuyer ses financements, les capitaux en question seraient réaffectés à d'autres usages décidés par les États membres par le biais du processus d'affectation du

revenu annuel avec une forte préférence pour des transferts à l'IDA afin de fournir un appui aux pays les plus pauvres. Pour que la totalité du capital libéré provenant de l'AGC et de l'ASC actuelles puissent être utilisée pour appuyer les opérations de la Banque, la direction recommande en outre que les souscriptions à l'AGC et à l'ASC actuelles assurent la disponibilité immédiate et inconditionnelle du CLMN.

## Chapitre 2. Capacité financière et adéquation du capital de l'IFC

### I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET CONTEXTE GÉNÉRAL

#### Résumé analytique

54. La récente Feuille de route de l'IFC pour les exercices 11 à 13 (Rapport au Conseil IFC/SecM2010-0025) examinée à la réunion conjointe du Comité pour l'efficacité du développement (CODE) et du Comité du budget tenue le 17 mars 2010 est basée sur des projections du taux d'augmentation annuel des engagements au titre des investissements de 9 à 10 % au cours des six prochains exercices. Bien que le programme d'engagements ait progressé d'environ 18 % par an, en moyenne sur la période couverte par les exercices 01 à 09, étant donné les contraintes actuelles, la direction de l'IFC estime qu'un taux d'accroissement moyen de 10 % représente le meilleur compromis entre les contraintes imposées par la capacité financière de la Société et les besoins considérables du marché sur lequel elle opère, d'une part, et la demande extraordinaire de financements dans le cadre du secteur privé.

55. La direction souhaite insister sur le fait que même un taux d'accroissement de 10 % du portefeuille d'investissement serait inférieur aux taux récemment observés. Le programme d'investissement de l'IFC a augmenté de 39 % durant l'exercice 08, de 23 % durant l'exercice 07 et de 25 % durant l'exercice 06 ; le volume des nouveaux engagements a toutefois baissé durant l'exercice 09 (-7 %) par suite de la crise et de l'apparition de la contrainte de capital. La phase d'expansion rapide a facilité la riposte de l'IFC à la crise ainsi que l'important recadrage de ses activités sur les pays IDA et les marchés pionniers.

56. Les revues précédentes de la capacité financière de l'IFC effectuées après septembre 2009 étaient basées sur divers scénarios de croissance à un taux annuel allant de 6 à 10 %. Si les actionnaires ont réagi favorablement dans l'ensemble, ils ont néanmoins invité la direction de l'IFC à présenter un autre scénario faisant intervenir un taux intermédiaire. C'est pourquoi, dans le souci de parvenir à un consensus, la direction d'IFC propose maintenant un taux de croissance annuel des investissements de 7 à 8 % dans un scénario de référence indicatif pour la période couvrant les exercices 11 à 16.

57. Le taux de croissance des engagements au titre d'investissements constitue le principal facteur déterminant de la capacité financière dont a besoin l'IFC. Si un consensus se dégage autour d'un taux de croissance du programme d'investissements de 7 à 8 %, il faudra alors renforcer la capacité financière de l'IFC de 1,7 milliard de dollars, comme indiqué à la section III du présent chapitre. Cet accroissement global pourrait se faire de diverses manières, notamment dans le cadre de la réforme de la voix à l'IFC, avec l'acquisition de parts de capital dans le contexte d'une augmentation sélective du capital, au moyen d'un instrument hybride à long terme, et de la non-affectation des bénéfices, les affectations du revenu net étant décidées par les administrateurs conformément à l'usage établi.

## Contexte général

58. L'économie mondiale semble être sur la voie de la reprise mais il est probable que les progrès seront lents, inégaux et fragiles. Les pays en développement seront un moteur de croissance important, aidés en cela par un secteur privé qui reprend de la vigueur. La crise a fait obstacle à la lutte contre la pauvreté et a encore amplifié les défis redoutables du développement. S'il est vrai que, en raison des contraintes budgétaires auxquels se heurtent les pouvoirs publics, l'accent est de plus en plus mis sur un développement impulsé par le secteur privé, ce dernier est lui-même confronté à un déficit de financement qui pourrait bien persister pendant plusieurs années encore, en particulier dans les pays IDA. La demande des services de l'IFC n'a jamais été aussi forte.

59. L'IFC est la principale source multilatérale de financements destinés au secteur privé dans les pays en développement et l'une des institutions du Groupe de la Banque mondiale ; à ce titre, elle occupe une place unique qui lui permet de relever les enjeux mondiaux de la nouvelle ère économique dans toutes les régions et dans tous les secteurs, par le biais de ses investissements, de ses services-conseil et de ses activités de mobilisation et aussi par la poursuite de démarches associant les secteurs public et privé. Le défi pour la Société est d'être sélective et d'utiliser de manière optimale des ressources limitées tout en maximisant la portée et l'impact de son action.

60. Avec une assise financière suffisante, l'IFC pourrait afficher des taux de croissance composés de ses engagements au titre d'investissements de 7 à 8 % par an sur les exercices 11 à 16, et accélérer encore cette progression par son action de mobilisation de capitaux. L'IFC continuerait de privilégier les domaines prioritaires dans lesquels ses interventions ont le plus grand impact et apportent le plus de valeur ajoutée sur le plan du développement, mais en s'efforçant davantage d'atteindre les plus vulnérables, notamment en réalisant des investissements en Afrique et dans les pays fragilisés, dans l'élargissement de l'accès aux services financiers, dans les besoins sociaux et les infrastructures physiques, en ciblant plus son action sur le changement climatique, et en s'efforçant d'accroître ses fonds propres.

61. En revanche, le programme d'investissement de l'IFC, tel qu'il ressort des projections, sera largement compromis si la capacité financière de la Société reste au niveau actuel, au point qu'il pourrait être nécessaire de réduire les nouveaux engagements au titre de l'exercice 10 et de plafonner leur progression à 5 ou 6 % par an au cours des exercices suivants. Dans ce cas de figure, le volume total des engagements pour les exercices 11 à 16 pourrait être inférieur de jusqu'à 10 milliards de dollars au niveau qui aurait été possible si l'IFC avait disposé d'une base de capital suffisante pour assurer une augmentation plus forte. Quel que soit la trajectoire approuvée par les administrateurs, l'IFC continuera de privilégier fortement les marchés pionniers, en particulier les pays IDA ; le changement climatique, domaine dans lequel elle pourra jouer un rôle moteur en ouvrant la voie à la participation du secteur privé ; les micros, petites et moyennes entreprises et les besoins à la base de la pyramide ; ainsi que l'inclusion financière, l'infrastructure et la sécurité alimentaire. Toutefois, la mesure dans laquelle elle pourra poursuivre son action dans ces domaines prioritaires, en particulier les domaines d'intervention plus risqués, dépendra de la capacité financière et opérationnelle de l'IFC.

62. Le présent chapitre donne une vue d'ensemble de la portée de l'action de l'IFC (Section II), explique la situation financière actuelle de la Société et les besoins en financements établis par les projections (Section III), résume les formules envisageables pour renforcer sa capacité financière (Section IV), présente des conclusions et propose les prochaines étapes (Section V).

## **II. IMPACT SUR LE PLAN DU DÉVELOPPEMENT : LES OPPORTUNITÉS**

### **Conditions extérieures et demande relative aux services de l'IFC**

63. Pour faire face à la plus grave récession économique mondiale depuis les crises des années 30, les pouvoirs publics ont stabilisé les marchés des capitaux en adoptant des politiques exceptionnelles d'accompagnement monétaire et d'assouplissement quantitatif, en procédant à des injections de liquidités et en prenant des mesures de relance budgétaire, et l'économie mondiale commence maintenant à sortir peu à peu de la crise. Les marchés semblent penser que le pire est passé. Toutefois, le redressement général actuel demeure fragile, et les répercussions de la crise devraient changer le paysage économique mondial pour plusieurs années à venir.

64. Malgré le retour à une croissance positive, il faudra probablement plusieurs années pour que les économies épongent les pertes qu'elles ont subies. Les pouvoirs publics s'évertuent à relever ces immenses défis dans un contexte marqué par la contraction des flux de financement destinés aux pays en développement et par des contraintes budgétaires. Dans ce contexte, la demande d'un développement entraîné par le secteur privé a augmenté de manière significative.

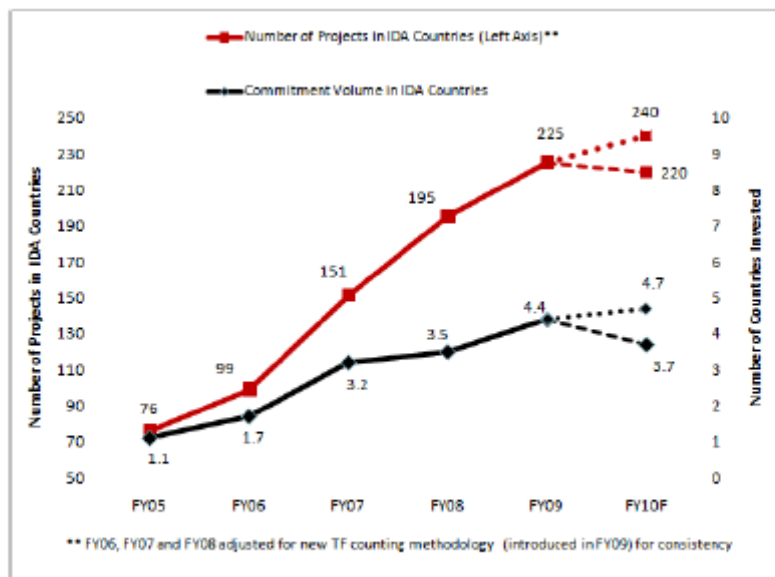
65. La demande des services de l'IFC n'a jamais été aussi forte. Le secteur privé est lui-même confronté à un déficit de financement qui devrait persister pendant des années ; par ailleurs, le climat de l'investissement et les insuffisances du savoir-faire du secteur privé dans la plupart des pays en développement continuent d'assombrir les perspectives de solutions durables pilotées par ce secteur. D'autres institutions financières internationales intensifient aussi leur action, mais l'effort est très loin de répondre aux besoins. En fait, pour chaque dollar du capital de l'IFC, le montant total investi dans l'IDA est de 1,20 dollar.

### **L'IFC dans les pays IDA et d'autres marchés pionniers**

66. L'IFC accorde une haute priorité aux pays les plus pauvres et à la « base de la pyramide » dans le cadre de son programme. Durant l'exercice 09, ses nouveaux investissements dans des pays IDA concernaient 225 projets au total, d'une valeur de 4,4 milliards de dollars, soit 50 % des projets de l'institution, contre 47 % pour l'exercice précédent (figure 5). Cette augmentation sensible des engagements et des dépenses au titre de services-conseil fournis dans ces marchés est le fruit d'un effort assidu et d'une décentralisation dont le rythme s'accélère.

**Figure 5. Investissements de l'IFC dans les pays IDA (exercices 05 à 10F)**

Nombre de projets réalisés dans les pays IDA (axe de gauche)**
Volume des engagements dans les pays IDA
Nombre de projets dans les pays IDA
Nombre de pays bénéficiant d'investissements
Ex.
**Les chiffres des Ex. 06, 07 et 08 ont été corrigés pour prendre en compte la nouvelle méthode de calcul utilisée pour les fonds fiduciaires (introduite au cours de l'Ex. 09)



67. Le nombre d'engagements dans des pays IDA a triplé entre les exercices 05 et 09, pour passer de 32 % des projets durant l'exercice 05 à 50 % au cours de l'exercice 09. Le volume de ces mêmes engagements a quadruplé sur la même période pour s'établir à 4,4 milliards de dollars, soit 42 % du volume total (contre 1,1 milliard de dollars ou 21 % pour l'exercice 05). Le taux de croissance annuel composé des investissements dans les pays IDA a été de 41 % durant la période couverte par les exercices 05 à 09 (50 % si on exclut l'Inde), contre 18 % pour l'ensemble des investissements de l'IFC et 4 % pour les investissements dans le groupe BRCT<sup>12</sup> (Inde non comprise).

68. Le bilan de l'action de l'IFC montre que la Société s'est toujours montrée prête à se retirer des pays ou des secteurs où elle ne pouvait plus jouer son rôle de catalyseur pour recentrer ses activités là où on a le plus besoin d'elle. Le récent accroissement de ses opérations dans les marchés pionniers plus pauvres et son retrait de pays tels que la Pologne et les États baltes, ainsi que la réorganisation de ses activités de services-conseil, témoignent de cette approche. Au niveau des pays, en particulier les pays plus développés, l'IFC s'est détournée des domaines dans lequel son rôle est achevé et sa valeur ajoutée en baisse, notamment en ciblant son action, dans les pays à revenu

<sup>12</sup> BRCT : Brésil, Russie, Chine et Turquie

intermédiaire, sur des domaines présentant une importance stratégique comme le changement climatique, et en cherchant à atteindre les groupes mal desservis. L'IFC a déjà suivi cette approche en Russie, par exemple, où elle ne poursuit plus d'activités sur le marché du crédit hypothécaire — qu'elle a aidé à ouvrir — et en Europe de l'Est, dans le cadre des projets de microcrédit, où elle se montre beaucoup plus sélective sur les marchés qui ont réussi à développer cette branche d'activité.

69. L'IFC a considérablement augmenté le nombre de pays auxquels elle offre ses services et, sur les 103 dans lesquels elle a poursuivi des activités durant l'exercice 09, 60 étaient des pays IDA soit nettement plus que les 29 dans lesquels elle a opéré durant l'exercice 05. Plusieurs de ces pays sont de petits États situés en Afrique, dans les Caraïbes ou dans le Pacifique. Plus décentralisée, l'IFC a pu porter ses opérations plus loin dans les marchés pionniers, non seulement en termes de volume mais aussi en termes de desserte géographique. Elle envisage d'ouvrir neuf nouveaux bureaux durant les exercices 10 et 11<sup>13</sup>, dont sept dans des pays IDA ou dans des pays sortant d'un conflit.

70. L'Afrique subsaharienne est un pôle d'activité privilégié de l'IFC et, grâce à ses efforts, la Société a accru le volume de ses investissements dans la région de 161 % et le nombre de projets de 142 % de l'exercice 06 à l'exercice 09. Elle a également porté le nombre de pays dans lesquels elle conjugue des opérations d'investissement et des activités de services-conseil de 21 pour l'exercice 02 à 37 pour l'exercice 09. Malgré la crise, le volume des investissements de l'IFC dans ce pôle d'activité privilégié est passé à 1,8 milliard de dollars pour l'exercice 09, soit 17 % du volume total des investissements de la Société et 32 % de plus que pour l'exercice 08. L'Afrique subsaharienne est la seule région à avoir enregistré une augmentation du volume des engagements durant l'exercice 09, et c'est aussi dans cette région que les engagements devraient augmenter le plus rapidement sur la période couverte par les exercices 11 à 13, pour atteindre environ 3,2 milliards de dollars à condition que l'IFC ait une capacité financière suffisante.

71. **Les activités futures de l'IFC dans les pays IDA et autres marchés pionniers.** Pour lutter contre la pauvreté et le chômage, faire face aux conflits, et apporter une valeur ajoutée d'un niveau élevé, l'IFC continuera de mettre l'accent sur les pays IDA et d'autres marchés pionniers. Environ 50 % de ses projets et près de 60 % de ses dépenses au titre des missions de services-conseil devraient concerner des pays IDA. L'Afrique subsaharienne devrait être la région dans laquelle les activités de l'IFC s'accroîtront le plus rapidement puisqu'elle devrait bénéficier de 21 % du volume des investissements de la Société pour l'exercice 13 et d'un accroissement de près de 30 % des dépenses au titre des services-conseil pour ce même exercice, en même temps que les domaines d'activité devraient sensiblement s'élargir dans tous les secteurs. Si l'on inclut l'Afrique du Nord, la part totale du volume des investissements de l'IFC pour compte propre en Afrique devrait passer de 21 % pour l'exercice 09 à environ 25 % à l'horizon de l'exercice 13. L'IFC continuera de déployer des efforts pour lutter contre la pauvreté et remédier au manque d'accès dans les régions pionnières des pays à revenu intermédiaire

---

<sup>13</sup> Dar es-Salaam, Lusaka, Ouagadougou, Bamako, Bagdad, Calcutta, Thimpu, Kingston et Asunción

72. L'IFC centre de plus en plus ses activités d'investissement et de services-conseil sur les besoins de ceux qui sont à « la base de la pyramide », que ce soit dans les pays IDA ou dans les pays à revenu intermédiaire. Sa stratégie dans ce domaine consiste à accroître le nombre de modèles d'entreprise financièrement viables, profitant au plus grand nombre et opérant à l'échelle requise pour s'attaquer au problème de l'accès aux biens, aux services et aux moyens de subsistance de milliards de personnes ayant de faibles revenus. Cette stratégie permettra à la Société de soutenir, par le biais de ses investissements et de ses services-conseil, les entreprises qui font une place aux pauvres dans leur mode d'exploitation en tant que producteurs, consommateurs et distributeurs. L'IFC s'efforce aussi d'étendre l'impact de son action au-delà de ses clients.

### **III. MONTANTS RÉVISÉS DES BESOINS EN CAPITAUX**

#### **Contexte**

73. Lorsque la crise a éclaté, la situation du compte de capital de l'IFC était solide. À la fin de l'exercice 07, le montant total des ressources disponibles était de 13,8 milliards de dollars, soit un niveau bien supérieur au montant minimum (7,9 milliards de dollars) alors requis pour maintenir la notation AAA de l'IFC. À la même date, le capital stratégique utilisable avait atteint le niveau record de 4,5 milliards de dollars, soit environ 33 % des ressources totales disponibles. Cette marge de manœuvre financière a aidé l'IFC à surmonter la crise et à maintenir la solidité financière qui lui permet d'avoir une réelle contribution et aussi de fournir un appui au secteur privé pour qu'il joue un rôle moteur dans le cadre de la reprise économique actuelle.

74. Toutefois, depuis l'exercice 08, la marge de manœuvre financière de la Société en termes de capital disponible pour soutenir la croissance diminue régulièrement. À la fin de l'exercice 09, le capital stratégique utilisable représentait 16 % des ressources totales disponibles, soit environ la moitié du niveau record de l'exercice 07 (figure 6). Outre la contraction du capital stratégique disponible, les plus-values latentes de l'IFC, qui sont passées de leur niveau record à leur niveau le plus bas, ont chuté d'environ 5 milliards de dollars. La baisse de niveau du capital stratégique utilisable a tenu aux facteurs suivants : i) une augmentation plus lente des ressources disponibles au cours des exercices 08 et 09, et ii) une augmentation rapide de ressources requises pendant ces deux exercices.

75. La croissance des ressources disponibles a subi le contrecoup des réductions de valeur liées à la crise, surtout au niveau des portefeuilles de participations et de titres de placements de l'IFC, mais aussi de l'ampleur des affectations de fonds, en particulier au titre d'IDA-15 (1,15 milliard de dollars ont été alloués depuis l'exercice 08). L'augmentation rapide du niveau des ressources requises a tenu tant à l'expansion du portefeuille qu'à l'accroissement de la part relative des participations.

76. Cette évolution rapide de la marge de manœuvre financière en à peine plus de deux ans fait clairement ressortir la sensibilité de l'adéquation du capital de l'IFC à la volatilité des conditions du marché et aux crises économiques.

### **Projections de la capacité financière**

77. La méthode de calcul du capital stratégique utilisable de l'IFC est conçue pour permettre à cette dernière de maintenir une notation AAA durant un cycle économique ; cette méthode, qui a été validée par l'entité extérieure PricewaterhouseCoopers au cours de l'exercice 09, est conforme aux normes de Bâle II.

78. La Réserve de crise, qui a été intégrée dans le cadre de capital de l'IFC, s'entend des ressources financières requises pendant une crise pour financer un « gonflement » de courte durée, sur une période d'un an, des engagements au titre d'investissements, en sus de la progression limitée des engagements qui serait possible sans elle. Le maintien d'une Réserve de Crise s'inscrit dans le droit fil de la mission de l'IFC qui consiste à fournir au secteur privé un appui en période de crise financière. Par contre, la marge de manœuvre conjoncturelle représente l'augmentation des ressources financières nécessaires soutenir pour le portefeuille existant en cas de ralentissement de l'activité économique, conformément aux récentes propositions formulées par le Comité de Bâle. La Société a estimé le niveau de la Réserve de crise à 5 % des Ressources totales disponibles, les fonds ainsi dégagés pouvant porter le montant des engagements à un niveau de 20 à 25 % supérieurs à celui retenu comme base du programme (c.-à-d. générer un accroissement de 2,5 à 3 milliards de dollars) pendant l'année de la crise. Une fois la crise passée, la réserve serait reconstituée pour permettre à l'IFC d'être en mesure de faire face aux crises qui pourraient survenir par la suite.

79. La prise en compte d'une Réserve de crise de 5 % dans le présent document permet d'appliquer une formule plus simple et plus transparente pour estimer la capacité de financement nécessaire pour pouvoir surmonter une crise car l'analyse porte maintenant uniquement sur les scénarios économiques de référence et la relation entre les projections des résultats et la Réserve de crise, comme l'illustre la figure 6. Cette réserve peut également être considérée à la place du scénario de fléchissement de l'activité économique examiné dans des documents antérieurs.

80. Les rapports sur la capacité de financement de l'IFC de septembre 2009 et février 2010 évaluaient la capacité de financement requise sur la base d'une moyenne des estimations du déficit en capital stratégique utilisable à l'horizon de l'exercice 16 dans le scénario de base ainsi que dans le scénario de ralentissement de l'activité économique. Le présent document indique les besoins en ressources engendrés par un déficit en capital compte tenu du niveau de capital stratégique utilisable et de celui de la Réserve de crise. Les résultats des deux approches sont basés sur des

#### **Définitions des termes clés**

Ressources totales disponibles : Actif net plus provisions pour pertes générales et spécifiques (c.-à-d. actif net plus total des provisions pour pertes). Indique le niveau de ressources disponibles compte tenu des normes de fonds propres de l'IFC sur la base des risques.

Capital stratégique utilisable : Capital minimum requis pour maintenir la notation AAA de l'IFC en période de ralentissement économique.

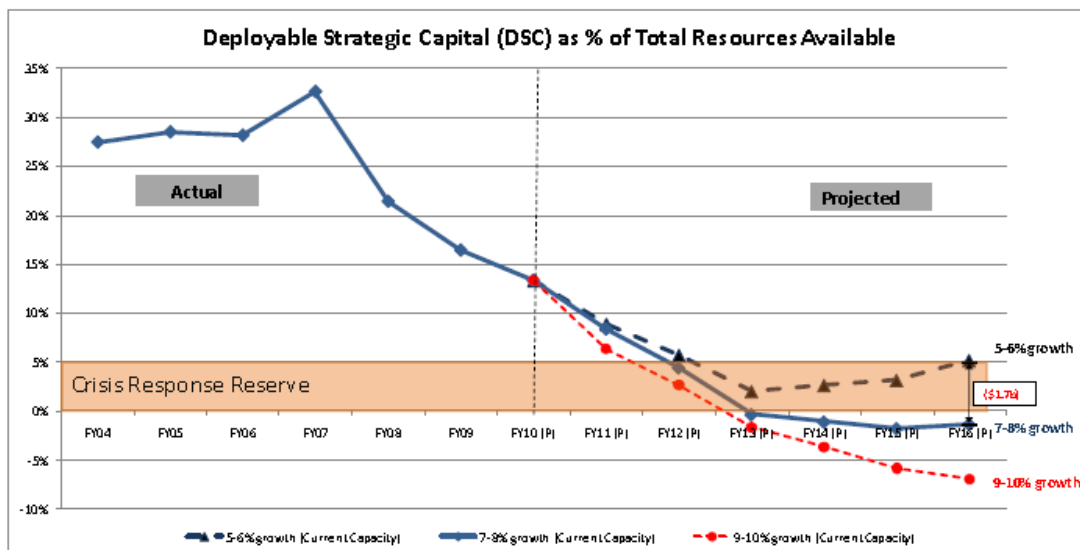
Se reporter à IFC FY09 Annual Report on Financial Risk Management and Capital Adequacy, 28 juillet 2009 (IFC/R2009-0202/2).

hypothèses similaires et restent dans l'ensemble comparables, mais la nouvelle méthode est plus transparente en ce sens que les résultats ne dépendent pas des nombreuses hypothèses relatives au ralentissement de l'activité économique qui déterminent les résultats du scénario.

81. La figure 6 décrit les effets en termes de capacité financière de l'approche révisée présentée ci-dessus. Elle montre que la marge de manœuvre financière dont dispose l'IFC continue de diminuer même dans l'hypothèse d'une progression modérée des investissements, et fait ressortir les limites imposées par son niveau de capital auxquelles elle se heurte à moyen terme. La capacité actuelle de l'IFC ne lui permet de soutenir que des taux d'augmentation du programme d'investissement de l'ordre de 5 % à 6 % par an pendant la période couverte par les exercices 11 à 16 si elle ne puise pas dans la Réserve de crise. Des taux plus élevés entraîneront un déficit en fonds propres et l'épuisement de la capacité de riposte de l'IFC face à une crise.

**Figure 6: Marge de manœuvre financière de l'IFC (Ex. 04-Ex. 16P)**  
**Effets des scénarios de progression des investissements (5 à 6 % par an, 7 à 8 % par an et 9 à 10 % par an) avec la capacité de financement actuelle**

Capital stratégique utilisable en pourcentage des ressources totales disponibles
Résultats
Projections
Réserve de crise
Progression de 5 à 6 % (capacité actuelle)
Progression de 7 à 8 % (capacité actuelle)
Progression de 9 à 10 % (capacité actuelle)
USD 1,7 M



82. Comme on le voit dans la figure 6, si l'on considère un taux d'accroissement annuel du programme de 7 à 8 % indiqué par la ligne continue intermédiaire, les projections pour l'exercice 16 montrent que le capital stratégique utilisable devient légèrement négatif et la réserve constituée pour faire face aux crises est totalement épuisée. Dans ce cas, il faudrait une capacité de financement additionnelle de 1,7 milliard de dollars pour s'assurer le capital stratégique utilisable reste à un niveau positif et pour reconstituer la Réserve de crise. Si le taux d'augmentation annuel est de 9 à 10 % (ligne pointillée inférieure), le capital stratégique utilisable sera soumis à des pressions excessives à l'horizon de l'exercice 16, et il faudra environ 1,7 milliard de dollars pour le ramener à zéro, mais cela ne permettra pas de reconstituer dans quelque mesure que ce soit la Réserve de crise. Selon les projections, dans ce scénario, il faudrait obtenir des ressources financières additionnelles de 3 à 3,2 milliards de dollars pour reconstituer la Réserve de crise d'ici l'exercice 16. Si l'augmentation du programme est limitée durant la période restant à courir de l'exercice 10 et qu'elle ne dépasse pas 5 à 6 % par an pendant la période couverte par les exercices 11 et 16, le capital stratégique utilisable diminuera plus lentement et les projections indiquent que la Réserve pour crise sera reconstituée à l'horizon de l'exercice 16, auquel cas l'IFC n'aurait pas besoin de ressources financières additionnelles.

83. Les hypothèses fondamentales sur lesquelles reposent les projections sont, outre les besoins en capitaux et la progression du programme d'investissement, le rendement du capital investi, qui est le plus important facteur déterminant du revenu de l'IFC et qui est particulièrement volatil. Ces projections de la capacité financière sont basées sur les dernières projections du revenu net de l'exercice 10, qui dépend en grande partie des augmentations du rendement des actifs et des taux de dividende. Bien que le revenu de l'exercice 10 soit nettement supérieur aux estimations antérieures, l'effet de cette révision sur les résultats globaux est moins spectaculaire parce que les projections couvrent une période prolongée (environ 6 exercices). Des révisions ont été apportées non seulement au revenu net de l'exercice 10, mais aussi aux estimations de la capacité de financement de l'IFC, les principales hypothèses pour les exercices 11-16 ayant été modifiées en fonction des résultats obtenus au premier semestre de l'exercice 10, tel que décrit à l'annexe III.

### **Renforcement de la capacité de financement nécessaire**

84. Comme le montre la figure 7, les projections révisées indiquent l'existence de contraintes au niveau des fonds propres de l'IFC à moyen terme et qu'un déficit en capacité de financement de 1,7 milliard de dollars subsiste à la fin de l'exercice 16.

**Figure 7: Projections du déficit en fonds propres à la fin de l'exercice 16**  
(sept. 2009, fév. 2010 et mars 2010)

(Montant en milliards USD )	Projections déficit en fonds propres Scénario de base	Projections déficit en fonds propres Scénario de ralentis. économ.	Accroissement requis capacité financière
<b>Septembre 2009</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(3,2)</b>	<b>1,8 – 2,4</b>
<b>Février 2010</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>1,8</b>
<b>Mars 2010</b>	<b>(1,7)</b>		<b>1,7</b>

85. Selon les estimations de la capacité de financement réalisées en septembre 2009, le déficit en fonds propres s'inscrivait dans la fourchette de 1,3 à 3,2 milliards de dollars et l'augmentation nécessaire des besoins de capacité de financement dans la fourchette de 1,8 à 2,4 milliards de dollars. Les projections révisées de février 2010 faisait état d'un déficit plus limité, dans la fourchette de 1,1 à 2,7 milliards de dollars) et, donc, d'une estimation du déficit de capacité de financement de l'ordre de 1,8 milliard de dollars. Le calcul du déficit en fonds propres sur la base des chiffres révisés de mars 2010 prend en compte les impacts du scénario de référence et aussi celui du scénario de ralentissement économique car, dans ce dernier cas, les besoins en fonds propres sont établis compte tenu de la Réserve de crise et de la marge de sécurité anticyclique. Dans le scénario de base qui retient un taux de progression du programme d'investissement de 7 à 8 % par an, le besoin global en capacité financière calculé suivant la nouvelle approche retenue pour les projections s'élève à 1,7 milliard de dollars, soit un montant légèrement inférieur aux estimations antérieures.

86. La section suivante présente diverses options pour amoindrir le déficit en capacité financière.

#### **IV. OPTIONS CONSIDEREES POUR RENFORCER LA CAPACITE FINANCIERE**

87. Au cours de l'année écoulée, la Direction a élaboré et présenté aux actionnaires plusieurs options qui pourraient permettre d'augmenter la capacité financière de l'IFC. Les consultations avec les bureaux des administrateurs, et les gouvernements de certains pays qu'ils représentent, les travaux du Conseil et les directives données par les Délégués au Comité du développement lors de leur réunion du 19 février 2010 ont débouché sur la recommandation d'une série d'options. Ces dernières sont : i) une augmentation sélective du capital (ASC) ; ii) un capital hybride à long terme (LTH) ; et iii) la non-affectation des bénéfices.

88. L'Augmentation générale du capital (AGC), envisagée dans les rapports antérieurs, a été exclue des scénarios proposés car il semble qu'aucune série d'options

comprenant une AGC ne puisse, à ce stade, faire l'objet d'un consensus au niveau des actionnaires.

### **Augmentation sélective du capital (ASC)**

89. La réforme de la voix à l'IFC, qui a pour objet d'accroître la représentation des pays en développement et des pays en transition au sein de l'institution, progresse. Les contributions qui pourront être versées dans le cadre de cette réforme amélioreront également la capacité financière et témoigneront du soutien des actionnaires. Toutefois, les fonds générés par une ASC, aussi utiles qu'ils soient, ne suffiront pas à lever les contraintes imposées par la capacité financière de la Société.

### **Capital hybride à long terme des actionnaires**

90. Le capital hybride à long terme est un instrument de financement novateur qui permet d'élargir l'assise financière de l'IFC. Il est un moyen nouveau et souple de gérer l'augmentation future de la capacité financière, dans le droit fil des récentes recommandations du Comité de Bâle sur l'élaboration de plans pour la constitution d'une réserve de capital conjoncturelle afin de renforcer la capacité des institutions bancaires à résister aux chocs. Associé à d'autres mécanismes d'accroissement des capitaux tels que l'ASC et la non-affectation des bénéfices, le capital hybride à long terme peut combler le déficit de capacité financière tout en constituant un nouvel instrument stratégique de gestion du capital.

91. Les actionnaires de l'IFC seraient libres de souscrire ou non à une émission de capital hybride à long terme. La souscription ne donnant pas de droits de vote, elle n'aurait aucun impact sur les discussions relatives à la Voix. L'émission de capital hybride peut être effectuée par l'IFC en vertu de ses pouvoirs statutaires, mais elle devra être approuvée au préalable par les administrateurs de la Société.

92. L'IFC s'emploie à structurer le capital hybride de manière à obtenir une notation de capital élevée des grandes agences de notation, en visant une composante de fonds propres représentant au moins 75 % du montant de l'émission, sur la base des discussions tenues jusqu'ici avec les agences de notation. Les caractéristiques structurelles proposées pour atteindre une notation élevée de capital sont les suivantes : i) subordination à toutes les autres dettes de l'IFC ; ii) coupons à paiement conditionnel et non cumulatif : les investisseurs ne sont rémunérés que si l'IFC génère un revenu net suffisant pour dégager les ressources nécessaires au maintien de sa notation AAA et au respect d'autres directives financières des administrateurs ; et iii) maturité perpétuelle, mais callable dès (par exemple) la 15<sup>e</sup> année, et tous les 5 ans par la suite. Tout appel au rachat sera subordonné au maintien de l'adéquation des fonds propres de l'IFC après ledit rachat à un niveau compatibles avec les politiques financières de l'IFC. Un fonds d'amortissement sera en outre constitué à compter de la 6<sup>e</sup> année dans le but d'établir une provision pour lesdits rachats. Les allocations au fonds d'amortissement seront décidées chaque année par l'IFC en consultation avec ses administrateurs et seront subordonnées au résultat et à la situation financière de la Société.

93. Le taux d'intérêt applicable au capital hybride à long terme reste à déterminer, mais il pourrait correspondre au rendement des titres à 15 ans du Trésor des États-Unis. Ce taux a été proposé parce que les titres du Trésor des États-Unis sont une benchmark très utilisée pour les portefeuilles de placements des actionnaires de l'IFC, et parce qu'il témoignerait du soutien que les actionnaires apportent à l'émission.

### **Non-affectation des bénéfices**

94. La position du compte de capital de l'IFC dépend non seulement du montant des nouveaux apports en capital mais aussi du niveau des affectations des bénéfices. Jusqu'à l'exercice 05, l'IFC a conservé la totalité de ses bénéfices pour soutenir sa croissance future et sa capacité à assumer les risques. Depuis l'exercice 05, l'IFC utilise une « formule à échelle mobile basée sur le revenu » pour mettre en réserve une partie du revenu afin de pouvoir financer des activités de services-conseil, des transferts à l'IDA et d'autres initiatives qui présentent des risques élevés mais sont novatrices et peuvent avoir un fort impact.

95. Depuis l'adoption de la « formule basée sur le revenu » qui a été acceptée par les agences de notation, l'IFC n'a affecté des sommes qu'à concurrence du plafond indiqué par celle-ci. Au cours de l'exercice 08, l'IFC a pris un engagement indicatif de 1,75 milliard de dollars au titre d'IDA-15 et a déjà transféré 1,5 milliard de dollars. Cet engagement a été pris dans l'hypothèse du maintien de solides résultats financiers solides ; étant donné la volatilité du rendement de l'IFC sur la période considérée, cet engagement indicatif se heurte à d'importantes contraintes. Le revenu de l'IFC pour l'exercice 09 ne lui permettant pas de procéder à des affectations, conformément à la formule, la Société a dû, à titre exceptionnel, réallouer 200 millions de dollars qui avaient été antérieurement affectés à d'autres initiatives spéciales.

96. La volatilité des bénéfices de l'IFC depuis quelques années a mis en évidence la nécessité de constituer une réserve suffisante de ressources en n'affectant pas les bénéfices qu'elle enregistre lorsqu'elle affiche de solides résultats afin de satisfaire aux exigences en fonds propres et de s'acquitter de sa mission de développement pendant les années de ralentissement économique. Les dernières projections ont été établies dans l'hypothèse que 40 % du volume des nouveaux engagements de l'IFC bénéficieront à des pays IDA à l'horizon de l'exercice 16. La direction s'attend à ce que ce recadrage stratégique du portefeuille d'investissements de l'IFC se traduise par une volatilité accrue et nécessite l'octroi par l'IFC de ressources bien plus massives en période de crise financière.

### **Liens entre les options d'augmentation des fonds propres**

97. Il existe des liens importants entre les sources potentielles de fonds propres de l'IFC. À l'origine, l'option du capital hybride à long terme a été considérée dans le contexte d'une augmentation générale de capital qui n'est désormais plus envisagée. L'intérêt suscité par l'option du capital hybride est incertain : si certains actionnaires ont exprimé le souhait d'examiner cette option plus en détail, il semble qu'ils ne fourniront d'informations plus détaillées que lorsque la question de la voix à l'IFC aura été réglée de

manière satisfaisante et que les possibilités de non-affectation des bénéfices auront été établies clairement. Il semble y avoir une corrélation positive entre l'ampleur de l'ASC et le volume du capital hybride, en partie parce que les actionnaires qui seront satisfaits des résultats de la réforme de la voix à l'IFC auront moins de mal à obtenir l'autorisation de souscrire au capital hybride. Une réforme satisfaisante de la voix à l'IFC incitera les actionnaires à considérer de manière favorable la possibilité d'un capital hybride à long terme et pourrait générer un mouvement positif.

98. Le montant qui pourra être levé par le bien d'un instrument hybride à long terme sera également fonction de la manière dont les actionnaires considéreront les perspectives de non affectation des bénéfices. Pour qu'une opération de souscription à une émission de capital hybride à long terme puisse produire de bons résultats, il faudra que les actionnaires participant à l'opération aient l'assurance que leur investissement engendrera bien une augmentation de la capacité financière de l'IFC. La direction compte qu'aucune souscription éventuelle à l'instrument hybride à long terme n'aura lieu avant que les questions de l'ASC et de la non-affectation des réserves aient été réglées.

## V. CONCLUSIONS

99. L'IFC est déterminée à poursuivre son action en faveur des pauvres mais l'impact au plan du développement, la portée et la croissance de son programme d'investissement réalisables à moyen terme dépendront de sa capacité financière globale et de la capacité requise pour faire face aux crises futures.

100. Avec sa capacité actuelle, la Société ne peut tabler que sur un taux d'accroissement annuel de son programme d'investissement de 5 à 6 % par an (exercices 11 à 16), et elle pourrait devoir revoir à la baisse ses nouveaux engagements au titre de l'exercice 10 par rapport aux projections actuelles. Des taux d'accroissement de cet ordre de grandeur permettraient à la Société de rétablir sa capacité financière pour pouvoir mieux aider ses clients à faire face à de futures crises, en constituant progressivement une Réserve de crise à l'horizon de l'exercice 16. Même dans ce scénario, l'IFC continuera d'appuyer sa stratégie et ses plans, notamment dans les marchés pionniers et plus particulièrement les pays IDA. Toutefois, la mesure dans laquelle elle pourra poursuivre son action dans ces domaines prioritaires, en particulier dans les domaines d'intervention présentant des risques élevés, dépendra de sa capacité financière et opérationnelle.

101. En revanche, avec un appui financier adéquat, l'IFC serait en mesure d'avoir un impact stratégique significatif. À titre d'exemple, avec un renforcement de sa capacité financière d'environ 1,7 milliard de dollars, la Société pourrait rétablir sa capacité de riposte en période de ralentissement économique tout en poursuivant un programme d'investissement fondé sur une progression annuelle des engagements de 7 à 8 % sur les exercices 11 à 16. Bien que ce scénario implique une révision de la stratégie et des plans de l'IFC, son impact sur les pays IDA et les marchés pionniers serait bien moindre.

102. La direction recommande un taux d'accroissement des investissements de 7 à 8 % par an à titre de scénario indicatif pour la période couvrant les exercices 11 à 16, qui, s'il

est approuvé par les actionnaires exigera une capacité financière supplémentaire de 1,7 milliard de dollars. La direction invite les actionnaires à approuver un ensemble d'options associant une augmentation de la voix à l'IFC, qui produira des parts par le biais d'une augmentation sélective du capital, l'émission d'un instrument hybride à long terme pouvant être souscrite par les actionnaires en vue d'accroître les fonds propres, et la non-affectation des bénéfices — sous réserve de décisions des Administrateurs.

103. Le programme d'options proposé peut combler le déficit de financement et rétablir la marge de manœuvre financière de l'IFC. Les options font aussi intervenir des formules innovantes et une discipline financière plus rigoureuse. Le soutien des actionnaires en faveur d'un renforcement de la capacité financière tel qu'indiqué plus haut pourrait indiquer clairement aux clients de l'institution, à ses partenaires et à ses investisseurs que ses pays membres soutiennent le rôle prépondérant que la Société joue dans le développement du secteur privé.

## Annexe I. Hypothèses retenues pour les projections financières de la BIRD

1. La présente annexe indique les principales hypothèses sur lesquelles reposent les projections révisées du scénario prévu.
2. **Taux d'intérêt.** Le Tableau 1 ci-dessous présente les projections des taux d'intérêt du scénario prévu actuellement pour le LIBOR 6 mois et les taux des swaps à 10 ans en USD, EUR et JPY, qui sont basés sur des taux implicites du marché à terme à la fin de février 2010.

**Tableau 1**

### Hypothèses relatives aux taux d'intérêt basées sur les taux à terme du marché (%)

USD										
6 mois										
10 ans										
EUR										
JPY										
Ex.										
<b>USD</b>	FY10	FY11	FY12	FY13	FY14	FY15	FY16	FY17	FY18	FY19
6 Month	0.57	1.28	2.52	3.55	4.21	4.69	4.93	4.83	5.00	5.50
10 Year	3.76	4.25	4.69	4.99	5.18	5.30	5.36	5.40	5.46	5.48
<b>EUR</b>	FY10	FY11	FY12	FY13	FY14	FY15	FY16	FY17	FY18	FY19
6 Month	0.95	1.57	2.41	2.93	3.48	3.86	4.16	4.37	4.49	4.58
10 Year	3.48	3.69	4.00	4.25	4.43	4.56	4.63	4.67	4.67	4.65
<b>JPY</b>	FY10	FY11	FY12	FY13	FY14	FY15	FY16	FY17	FY18	FY19
6 Month	0.49	0.47	0.60	0.76	1.01	1.32	1.70	2.04	2.36	2.63
10 Year	1.44	1.61	1.85	2.08	2.31	2.51	2.69	2.83	2.94	3.01

3. **Volume des prêts.** Les projections financières du scénario prévu sont basées sur le cas prévu de la Révision intérimaire des projections des prêts de l'institution au deuxième trimestre de l'exercice 10<sup>14</sup>. Sur cette base, les engagements de prêts de la BIRD sont de l'ordre de 44 milliards de dollars pour l'exercice 10, 33 milliards de dollars

<sup>14</sup> Les projections trimestrielles des prêts de l'institution sont fondées sur des prévisions basées sur les chiffres effectifs, pour chaque pays, et définissent des fourchettes possibles (scénario prévu, optimiste et pessimiste) pour les trois exercices (Ex.10-12), qui sont approuvées par les vice-présidents des régions et les directeurs généraux. En règle générale, ces projections permettent mieux d'évaluer la demande potentielle de ressources de la BIRD pour l'année en cours de la période couverte par les projections que pour les années plus lointaines, d'autant plus que les opérations telles que celles à l'appui de politiques de développement ne sont incluses dans la réserve des projets qu'à une date proche de celle à laquelle elles sont approuvées, et dans tous les cas durant l'exercice dans lequel tombe cette date.

pour l'exercice 11, 26 milliards de dollars pour l'exercice 12, et 15 milliards de dollars à compter de l'exercice 13.

4. **Composition des prêts.** Les projections du scénario actuellement prévu supposent que les parts relatives des prêts à spread fixe et des prêts à spread variable dans les nouveaux engagements sont de 15/85 pour l'exercice 10, 20/80 pour l'exercice 11, 25/75 pour l'exercice 12, et 30/70 à partir de l'exercice 13. En ce qui concerne les prêts à spread fixe, 20 % des prêts sont supposés se prévaloir de la clause de fixation automatique des taux sur les montants décaissés. Les projections du scénario reposent sur l'hypothèse que 82 % des nouveaux engagements sont libellés en USD, et le reste en EUR, et que les parts relatives des prêts d'ajustement (à décaissement rapide) et des prêts d'investissement (à décaissement lent) sont de l'ordre de 50/50 pour l'exercice 10, 27/73 pour l'exercice 11, et 22/78 pour l'exercice 12 sur la base des projections à court et moyen terme, et de 25/75 à compter de l'exercice 13 conformément aux prévisions à plus long terme.

5. **Remboursements anticipés des prêts.** Les remboursements anticipés des prêts sont supposés être de l'ordre de 1,2 milliard de dollars pour l'exercice 10<sup>15</sup>, 0,25 milliard de dollars pour l'exercice 11, et 0,35 milliard de dollars à compter de l'exercice 12.

6. **Provisions pour pertes sur prêts.** Dans le scénario prévu, les projections des dépenses au titre des provisions pour pertes sur prêts sont actuellement de 23 millions de dollars pour l'exercice 10, 121 millions de dollars pour l'exercice 11 et de 106 millions de dollars pour l'exercice 12. Les projections correspondantes pour l'exercice 13 et les suivants se traduisent par un ratio des provisions pour pertes sur prêts / portefeuille des engagements constatés, y compris la valeur actualisée des garanties, d'environ 1,1 %.

7. **Coût de financement.** Selon les prévisions établies pour le scénario prévu, le coût de financement des prêts flexibles de la BIRD (IFL) à spread fixe est le LIBOR à 6 mois + 25 points de base (pb), et le coût de financement des IFL à spread variable et des liquidités est le LIBOR à 6 mois - 15 bps sur la période couverte par les prévisions.

8. **Abattement sur les intérêts.** Pour les prêts anciens, les projections du scénario prévu reposent sur l'hypothèse du maintien, pour l'exercice 10 et les exercices suivants, des abattements actuellement accordés au titre des intérêts de 25 points de base pour les prêts accordés après 1998 et de 5 points de base pour les prêts accordés antérieurement à 1998. Les abattements sur les commissions d'engagements de 50 points de base sur les anciens prêts sont également supposés être maintenus pendant la période couverte par les projections.

9. **Dépenses administratives.** Les hypothèses retenues dans le scénario prévu pour les dépenses administratives de la BIRD, y compris les charges relatives à la retraite des employés, au Mécanisme d'octroi de dons pour le développement (MDD), au Programme de dons pour le développement institutionnel (IGP) et au Fonds fiduciaire

---

<sup>15</sup> Un montant de l'ordre de 900 millions de dollars sur un total de 1,2 milliards de dollars a été remboursé de manière anticipée durant l'exercice 10 par un pays qui s'approchait de son plafond d'engagement par pays (SBL).

d'édification de l'État et de consolidation de la paix (SPBF) sont de, respectivement 1 189 millions de dollars, 1 240 millions de dollars, 1 271 millions de dollars, et 1 315 millions de dollars pour les exercices 10, 11, 12, et 13 comme indiqué dans le tableau 2 ci-après. Les hypothèses retenues dans ce même scénario sont que : i) les dépenses administratives nettes en termes réels diminueront du niveau élevé affiché pour l'exercice 10 (pour lequel on a utilisé la totalité de la marge de manœuvre de 2%) pour revenir aux niveaux du budget constant à l'horizon de l'exercice 13 ; ii) le facteur d'ajustement des prix pour les dépenses administratives (non comprises les dépenses au titre des MDD/IGP/SPBF et des pensions) devrait, selon les projections, évoluer entre 2,2 % pour l'exercice 11 à 3.3 % pour l'exercice 13 pour augmenter à un taux nominal de 2,9 % par an à compter de l'exercice 14 ; iii) on suppose actuellement que les financements au titre du MDD/IGP/SPBF seront de 171 millions de dollars pour l'exercice 10 et de 201 millions de dollars à compter de l'exercice 11.

**Tableau 2 : Hypothèses retenues pour les dépenses administratives de la BIRD**

USD millions
Ex.
1) Dépenses administratives de la BIRD, hors charges relatives aux retraites et au MDD/IGP/SPBF
2) Charges relatives aux retraites des employés de la BIRD
3) MDD (Mécanisme d'octroi de dons pour le développement), IGP (Programmes de dons pour le développement institutionnel) et SPBF (Fonds fiduciaire d'édification de l'État et de consolidation de la paix)
Total des dépenses administratives de la BIRD

\$ Million	FY10	FY11	FY12	FY13	FY14	FY15	FY16	FY17	FY18	FY19
(1) IBRD Administrative Expenses, Excluding Pension Related Expenses and DGF/IGP/SPBF	905	919	935	962	990	1,019	1,049	1,079	1,110	1,143
	7.1%	1.5%	1.8%	2.9%	2.9%	2.9%	2.9%	2.9%	2.9%	2.9%
(2) IBRD Pension Related Expenses	112	121	134	151	168	166	170	174	179	184
	23.7%	7.4%	11.5%	12.5%	11.3%	-1.3%	2.3%	2.6%	2.6%	2.6%
(3) DGF (Development Grant Facility), IGP (International Grant Programs) and SPBF (State and Peace Building Fund)	171	201	201	201	201	201	201	201	201	201
	-14.3%	17.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Total IBRD Administrative Expenses	1,189	1,240	1,271	1,315	1,360	1,386	1,420	1,455	1,491	1,527
	4.7%	4.3%	2.5%	3.5%	3.4%	2.0%	2.4%	2.5%	2.5%	2.5%

10. **Charges relatives aux retraites.** Les projections des contributions de la BIRD au régime des pensions du personnel (SPP), au régime de prestations au personnel retraité (RSBP) et au régime de prestations après cessation d'emploi (PEBP) sont basées sur les estimations du rendement des actifs et des valeurs du portefeuille à la fin de l'année civile 2009 et sur l'hypothèse actuarielle habituelle d'un taux de rendement réel de 3,5 % en termes réels pour le SRP et le RSBP à partir de l'année civile 2010. Pour établir les projections des contributions de la BIRD aux plans, qui sont comprises dans les dépenses administratives, on calcule le produit de ces taux de contribution et des projections du montant total des salaires pour chacun des exercices considérés. Sur la base de ces hypothèses, les projections de la contribution de la BIRD aux plans de retraite sont, actuellement, de 121 millions de dollars pour l'exercice 11, de 134 millions de dollars

pour l'exercice 12, et de 151 millions de dollars pour l'exercice 13<sup>16</sup>, le montant moyen pour la période couverte par les exercices 10 à 19 étant de 156 millions de dollars. Ces projections des contributions ont été effectuées selon la nouvelle méthode approuvée par le Comité pour les questions financières relatives au système de pensions en novembre 2009. Cette nouvelle méthode de financement devrait générer la même valeur actualisée des contributions de la BIRD sur la durée totale des plans que l'ancienne méthode ; à court et moyen terme, toutefois, les deux méthodes peuvent donner des résultats différents. Par exemple, pour la période couverte par les exercices 11 à 19, les projections fondées sur la nouvelle méthode produisent un montant cumulé des contributions au titre des pensions inférieur d'environ 450 millions de dollars, bien que l'on s'attende à ce que cette baisse soit compensée par des contributions plus élevées à plus long terme. Étant donné que l'impact du changement de méthode sur la valeur actualisée des contributions est neutre et que tout effet positif ou négatif de ce changement qui pourrait être enregistré à moyen terme sera compensé à plus long terme, aux fins de l'examen de la situation du capital, le montant de fonds propres utilisable à l'horizon de l'exercice 19 a été ajusté pour éliminer l'effet de la nouvelle méthode<sup>17</sup>.

11. **Portefeuille de placements à long terme (LTIP).** Le rendement moyen escompté à long terme pour le LTIP est actuellement, selon les projections, de l'ordre de 7,2 % sur la période de projection, tandis que les montant prélevés sur le revenu disponible du LTIP sont calculés sur la base d'un taux de prélèvement sur le long terme de 5,0 % par an, antérieurement approuvé par les administrateurs<sup>18</sup>.

12. **Transferts extérieurs.** Il est posé en hypothèse, dans les projections du scénario prévu, que les transferts annuels de la BIRD à l'IDA seront de 383 millions de dollars pour l'exercice 10<sup>19</sup> et de 583 millions de dollars à compter de l'exercice 11. Ces transferts sont supposés être immédiatement tirés par l'IDA chaque année dès que les administrateurs ont donné leur approbation durant la période couverte par IDA-15 (exercices 08-10), et au pro rata avec les autres bailleurs de l'IDA à compter de l'exercice 11. Le scénario suppose également que la BIRD transfère à partir du compte de surplus, à titre de don, un montant de 110 millions de dollars (dont un montant de 55 millions de dollars au Fonds fiduciaire pour Gaza et la Cisjordanie approuvé par les administrateurs en juillet 2009) pour l'exercice 10 et de 100 millions de dollars pour l'exercice 11. Il est posé en hypothèse que, de l'exercice 12 à l'exercice 19, un montant de 100 millions de dollars sera transféré du compte de surplus de la BIRD chaque année, mais que le surplus sera ramené à 100 millions de dollars à la fin de l'exercice dans le cadre du processus d'affectation du revenu net.

---

<sup>16</sup> Ces chiffres correspondent aux estimations médianes par la Banque des futurs paiements possibles de la BIRD uniquement au titre des retraites. Ils n'ont ni été examinés ni approuvés par le Comité pour les questions financières relatives au système de pensions (PFC).

<sup>17</sup> L'ajustement a aussi porté sur les effets secondaires.

<sup>18</sup> Se reporter au rapport intitulé "Increasing IBRD's Allocable Income by Investing in a Long Term Income Portfolio", R2008-0053, en date du 13 mars 2008.

<sup>19</sup> Comme indiqué dans le rapport sur le revenu net pour l'exercice 09, la BIRD a versé de manière anticipée un montant de 200 millions de dollars sur l'engagement restant au titre d'IDA15 à la fin de l'exercice 09 et transférera donc le montant de 383 millions de dollars à la fin de l'exercice 10.

13. **Taux de change.** Les projections financières du scénario prévu actuellement sont basées sur les taux en vigueur à la fin de février 2010, soit 1 USD = 89,265 JPY, et 1 EUR = 1,35865 USD. Aucune hypothèse de fluctuation des taux de change n'est retenue pour la période couverte par les prévisions.

## Annexe II.

### Options conditionnelles pour l'Augmentation générale du capital de la BIRD

1. Cette annexe présente une analyse détaillée des différentes options conditionnelles considérées par la direction et examinées par les administrateurs, en indiquant leurs avantages et inconvénients respectifs.

#### Versement conditionnel

2. En subordonnant le versement du capital libéré à un facteur de déclenchement déterminé, par exemple la baisse du ratio fonds propres/prêts en dessous d'un certain niveau, un mécanisme de versement conditionnel permettrait de répondre à certaines des préoccupations des États membres qui estiment que la demande de financement associée à la crise pourrait être plus faible que prévu. Deux mécanismes peuvent être utilisés pour procéder à des versements conditionnels :

#### 1) AGC avec versement du capital libéré déclenché par le niveau du ratio fonds propres/prêts

- **Concept** (exemple donné à titre d'illustration) : AGC de 50 milliards de dollars avec 100 % de capital callable, la fraction libérée de 5 milliards de dollars n'étant versable que si le ratio fonds propres/prêts tombe à 23 % (facteur de déclenchement).
- **Avantage** : si le volume des financements des exercices 10 à 12 s'avère moins élevé que prévu et que, par conséquent, le ratio fonds propres/prêts reste supérieur à 23 %, les États membres ne sont pas tenus de libérer une partie de leur capital.
- **Inconvénients/préoccupations** :
  - La séparation du processus d'approbation de l'AGC du processus d'approbation de la libération du capital rend ce dernier plus tributaire de décisions relevant de futurs gouvernements.
  - En cas de déclenchement, tout non-paiement pourrait entraîner la réévaluation de la structure de la totalité du capital callable par les agences de notation et les marchés financiers.
  - L'incertitude concernant le moment auquel le capital sera appelé peut poser des difficultés à certains États membres.
  - Une pré-allocation du versement conditionnel du montant libéré par les instances législatives pourraient atténuer les risques précédents, mais 1) la BIRD n'a pas de mécanisme institutionnel qui lui permettrait de réaliser ce type d'opération, et 2) une telle solution pourrait ne pas avoir d'intérêt sur le plan budgétaire pour les pays membres.
  - Sans certitude de paiement du capital, il sera difficile de prendre des engagements de prêts sur la base d'entrées de fonds conditionnelles.

## 2) AGC avec 100 % de capital callable + dette conditionnelle convertible

- **Concept** (exemple donné à titre d'illustration) AGC de 50 milliards de dollars avec 100 % de capital callable, associée à une dette conditionnelle de 5 milliards de dollars convertible, souscrite au pro rata.
  - La dette convertible porte intérêt aux taux des bons du trésor des États-Unis tant qu'elle n'est pas convertie.
  - Si le ratio fonds propres/prêts tombe en dessous de 23 % (facteur de déclenchement), un montant de 5 milliards de dollars du capital callable sera « appelé », l'obligation de paiement étant satisfaite par la conversion de la dette.
  - En l'absence de déclenchement du mécanisme, la dette sera remboursée au pair après, par exemple, 15 ans.
- **Avantage** : Répond aux préoccupations suscitées par l'incertitude concernant le niveau de la demande pour les exercices 10-12 en même temps qu'aux questions de gestion financière (puisque les fonds seront déjà affectés à la BIRD), ce qui permettra de prendre des engagements de prêts sur la base d'entrées de capitaux assurées, si nécessaire.
- **Inconvénients/préoccupations** :
  - Peut avoir un impact budgétaire initial sur les pays membres malgré le fait que cette dette est rémunérée et qu'elle peut être remboursée au pair.
  - Peut poser des problèmes aux États membres dus à la complexité des procédures comptables.

## Reversement conditionnel

3. Un mécanisme de reversement du capital lorsqu'il n'est plus nécessaire à l'institution (le ratio fonds propres/emprunts est le facteur de déclenchement du reversement) répond aux craintes que les niveaux de financement après la crise ne justifient pas une augmentation de capital permanente. Quatre mécanismes peuvent être utilisés pour procéder à un reversement conditionnel, qui peut être déclenché lorsque le ratio fonds propres/prêts de la BIRD atteint un seuil prédéterminé.

### 1) Retour du capital via l'entrée en vigueur d'une clause d'annulation de parts du capital

- **Concept** : si le ratio fonds propres/prêts reste au dessus du seuil de déclenchement, le capital est reversé aux membres.
- **Avantage** : répond aux préoccupations des actionnaires concernant le niveau de la demande après la crise.
- **Inconvénients/préoccupations** :
  - Problèmes de classification comptable : si le reversement est certain, ces fonds propres doivent être inscrits au passif, ce qui peut créer une certaine confusion chez les investisseurs.
  - Gouvernance de la Banque mondiale : la clause de remboursement peut être considérée faire partie intégrante de la résolution des Gouverneurs

sur l'AGC mais les Gouverneurs qui leur succéderont pourraient ne pas se considérer obligés de la respecter.

- Peut ne pas permettre aux membres de réaffecter une partie du capital à l'IDA sans passer par le cadre de leur budget national.
- Un reversement intégré à la résolution réduit la souplesse avec laquelle il est fait face aux perspectives futures telles qu'elles se présentent lorsque le facteur de déclenchement atteint le seuil fixé.
- Peut soulever des questions concernant la permanence de la base de capital existante. La BIRD n'a jamais effectué de transferts directement à partir de ses fonds propres.

## 2) Reversement du capital par le biais du versement de dividendes annuels

- **Concept** : si le ratio fonds propres/prêts reste au dessus du seuil de déclenchement, la BIRD verse des dividendes annuels jusqu'à ce que le capital ait été intégralement reversé.
  - Versement des dividendes sur une base pluriannuelle pour éviter toute ponction sur les réserves.
  - Les actionnaires peuvent décider, à titre individuel, de transférer directement leurs dividendes à l'IDA ou de les affecter à d'autres fins.
- **Avantage** : répond aux préoccupations concernant le niveau futur de la demande sans soulever de problème relatif à la gouvernance de la BIRD, la classification ou la permanence de la base de capital existante.
- **Inconvénients /préoccupations** :
  - Peut obliger les membres à passer par le cadre de leur budget national avant de réaffecter des fonds à l'IDA.
  - Peut engendrer une perception négative par le marché lorsque le versement de dividendes commence.

## 3) Reversement du capital par des transferts à l'IDA ou à d'autres fins

- **Concept** : si le ratio fonds propres/prêts reste au dessus du seuil de déclenchement, le capital peut être reversé sous forme d'une augmentation des transferts à l'IDA ou à d'autres fins.
- **Avantage** : résout les problèmes d'ordre budgétaire des membres qui veulent transférer directement leur capital à l'IDA.
- **Inconvénient /préoccupations** :
  - Les transferts de revenu à l'IDA ne sont pas actuellement pris en compte dans les calculs de l'APD par l'OCDE.
  - Pourrait accroître le caractère houleux des débats sur l'affectation du revenu.

#### 4) Réaffectation du capital tampon au portefeuille de placements à long terme (LTIP)

- **Concept :** Le capital tampon est investi dans le LTIP, et les revenus produits sont systématiquement affectés à l'IDA.
- **Avantage :**
  - Source stable de revenu supplémentaire pour les transferts à l'IDA.
  - La possibilité de revenir sur cette décision, (c'est-à-dire de réaffecter le capital du LTIP aux prêts) permet de maintenir une marge de sécurité pour répondre aux besoins de financement qui pourraient se poser à l'avenir.
  - La rétention du capital signifie que le facteur de déclenchement pourrait être plus bas que dans les autres options, ce qui permettrait d'utiliser les fonds propres de manière plus efficace.
  - Évite toute perception négative du marché qui serait due au reversement du capital.
- **Inconvénients/préoccupations :** les membres qui souhaitent que leur part de l'AGC soit directement transférée à l'IDA pourraient préférer que ce transfert soit immédiat (dès le déclenchement du mécanisme).

#### Facteurs de déclenchement externes

4. Pour répondre aux préoccupations suscitées chez certains membres par la question du « risque moral » que pourrait poser l'utilisation du seul ratio fonds propres/prêts comme facteur déclencheur, des options faisant intervenir le recours à un indicateur externe comme le spread de l'indice EMBI, le niveau des flux de financement privés destinés aux pays en développement, et les notations externes du risque-pays ont aussi été examinées. Il est toutefois extrêmement difficile de trouver des facteurs extérieurs qui évoluent d'une manière similaire à l'indicateur interne de l'adéquation du capital de la BIRD, à savoir le ratio fonds propres/prêts ; l'utilisation d'un facteur de déclenchement externe ne suivant pas de près l'évolution du ratio fonds propres /prêts de la BIRD pourrait provoquer une situation dans laquelle un reversement conditionnel est déclenché alors que le ratio fonds propres/prêts de la BIRD est encore faible ou bien un reversement n'est pas déclenché bien que le ratio de la BIRD ait un niveau élevé depuis plusieurs années.

## Annexe III

### Modifications des estimations de l'IFC entre septembre 2009 et mars 2010

1. Les résultats de la première moitié de l'exercice 10 de l'IFC montrent une amélioration de la profitabilité de la Société, qui cadre avec l'augmentation de la valeur des titres participatifs dans les marchés émergents. En conséquence, en ce qui concerne l'adéquation du capital, les projections du revenu pour l'exercice 10 sont maintenant d'environ 1,6 à 1,7 milliard de dollars, alors qu'elles n'indiquaient ni perte ni profit l'été dernier. Cet accroissement du revenu est essentiellement le fait de l'augmentation du produit des participations par rapport aux projections antérieures. La Société a amélioré les résultats financiers attendus pour l'exercice 10 en partie grâce à la cession anticipée de titres participatifs ; toutefois, si cette opération lui permet d'accroître le revenu de l'exercice en cours, ce sera au détriment des dividendes et des plus-values qui seront enregistrés au cours des prochains exercices. Les révisions à la hausse font également ressortir la volatilité des bénéfices de la Société et les difficultés que pose la projection de la capacité financière de l'IFC sur le long terme.
2. Les estimations de la capacité financière de l'IFC ont été révisées non seulement pour prendre en compte l'amélioration du profil du revenu de l'exercice 10 mais aussi les nouvelles hypothèses fondamentales concernant les exercices 11 à 16. L'augmentation des plus-values et des taux des dividendes indiquée par les projections a contribué à la modification des estimations du revenu. Les hypothèses relatives aux annulations et au paiement anticipé de prêts ont également été révisées : celles concernant les annulations au titre de l'exercice 10 ont été revues à la hausse tandis que celles des paiements anticipés ont été révisées à la baisse pour assurer la cohérence avec les résultats des premier et deuxième trimestres de l'exercice. Les projections des taux d'intérêt ont été revues, la structure par échéances des taux d'intérêt de septembre 2009 étant remplacée par celle de mars 2010. Les estimations des prêts improductifs n'ont pas été modifiées car les résultats disponibles pour l'exercice 10 à ce jour cadrent avec les estimations de septembre 2009.
3. Contrairement aux estimations de septembre 2009, les projections actuelles de la capacité financière prennent en compte les affectations de fonds basées sur la formule d'affectation approuvée par les administrateurs de l'IFC, y compris les affectations en faveur de l'IDA. Dans la dernière révision, il est posé en hypothèse que les affectations par le FMTAAS s'établiraient à 110 millions de dollars pour l'exercice 10 et augmenteraient ensuite de 10 % à chaque exercice, et que les affectations de fonds pour le reste de la période d'IDA-15 seraient de 600 millions de dollars pour l'exercice 10. En outre, à compter de l'exercice 11, des montants additionnels pouvant être affectés en application de la formule à horizon mobile approuvée par les administrateurs sont alloués au titre d'IDA-16 ou d'IDA-17 à des fins indicatives.
4. Les projections présentées dans ce document font intervenir des niveaux plus élevés pour les besoins en fonds propres et les dépenses pour soutenir l'accroissement de

la part relative du portefeuille portant sur des domaines plus risqués à l'avenir.  
L'orientation proposée qui consiste à accroître les engagements dans des domaines présentant plus de risques modifiera progressivement le profil de risque du portefeuille et partant les besoins correspondants en fonds propres.